



MUNICIPALES 2014

Elaborer son programme sur les questions énergétiques

© Europe Ecologie – Les Verts 2014
Commission Energie

energie@eelv.fr

6 bis rue du Chaudron, 75010 Paris

Téléphone: +33-1 53 19 53 19

<http://energie.eelv.fr/>

Edito

L'année 2020 marquera un jalon de première importance dans l'avancement de la transition énergétique. Les objectifs chiffrés ont été réaffirmés récemment par François Hollande : il faut diviser par deux la consommation d'énergie d'ici 2050 ! 2020 est une première étape où il faut remplir les objectifs européens dits « 3x20 » (20% d'émissions de gaz à effet de serre en moins par rapport à 1990, 20% d'économie d'énergie et 20% d'énergie renouvelable). 2020, c'est aussi la fin du mandat municipal qui commencera avec les élections de mars prochain. Ce prochain mandat sera un **mandat clé, le mandat de l'action pour les élus écologistes. Il faudra s'engager sur des objectifs quantitatifs forts sur le climat et l'énergie.** Mais l'énergie n'est pas le seul enjeu. N'oublions pas que la transition énergétique est actuellement la **principale capacité de création d'emploi sur un territoire.** Avec les économies d'énergie, l'argent des ménages pourra aussi être utilisé sur le territoire au lieu de s'envoler dans l'achat d'énergies fossiles importées. Enfin, la **diminution de la pollution de l'air** est plus que jamais d'actualité. Les nouveaux élus bénéficieront des avancées de la future loi de Transition Énergétique prévue pour 2014 et auront de nouveaux outils pour faciliter leur action. Mais les principaux outils sont déjà là.

La première action à mener sera de lancer une **mobilisation forte de**

tous les acteurs du territoire autour de **l'élaboration collaborative d'un deuxième acte du Plan Climat Energie Territorial (PCET)** pour les communes ayant déjà réalisé leur PCET. Si ce n'est pas le cas, la première action du mandat devra être la réalisation du PCET à l'échelle de l'intercommunalité, en articulation avec le Schéma Régional Climat Air Energie. Les élus municipaux pourront, comme à Dunkerque, avancer sur la création d'un **schéma directeur énergétique** pour les infrastructures énergétiques sur le territoire, comme il en existe déjà pour la production de chaleur. **L'animation territoriale**, tout au long du mandat, sera un des points forts à développer pendant la mandature. Il faudra se donner les moyens de l'animation en se dotant d'une équipe dédiée avec des effectifs appropriés (un équivalent temps-plein pour 10 000 habitants environ). Les élus écologistes devront également veiller à la **cohérence des grandes politiques publiques** (urbanisme, transports, réseaux de distribution d'énergie...) tout au long du mandat.

Avec la mise en place des outils de gouvernance appropriés, **la rénovation thermique des bâtiments constituera l'un des chantiers prioritaires du mandat.** Sans la rénovation du parc bâti existant, il ne sera pas possible de réaliser les objectifs pour 2020. Au-delà du numéro national unique mis en place par le gouvernement, il s'agit de créer un

véritable guichet unique permettant d'accompagner les habitants tout au long du parcours de rénovation, autour de quatre niveaux de mobilisation :

1. L'offre de diagnostic thermique
2. La structuration de l'offre d'opérateurs de travaux de rénovation thermique et la formation des acteurs du territoire
3. Le financement basé sur des principes de mutualisation qui peut s'appuyer sur la garantie bancaire, le tiers investisseur ou la garantie sur le bien à rénover lors de la vente ou la mutation de celui-ci.
4. La certification de la qualité du travail réalisé

En plus du guichet unique, l'animation autour de la rénovation thermique des logements peut prendre la forme d'une Agence Locale de l'Énergie, d'une contractualisation avec des associations, d'animateurs auprès des copropriétés...

Une autre priorité du mandat consistera à **doter la municipalité d'une structure de production d'énergies renouvelables** ou à s'appuyer sur une structure existante à un échelon plus large (région...). Cette structure pourra prendre la forme d'une SEM (Société

d'Économie Mixte) ou d'une SPL (Société Publique Locale)...

La municipalité ne doit pas être le seul moteur de la transition énergétique. **Impliquer les citoyens doit également être une priorité** : simplification administrative, lieux d'interaction, association des citoyens aux décisions, portail d'information, lieux d'accompagnement des initiatives citoyennes, assistance juridique et conseil...

Quid du **financement** dans tout cela ? Les élus écologistes pourront demander la réaffectation (progressive si besoin) de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité vers les actions de maîtrise de la demande en énergie. L'énergie qui finance l'énergie, quoi de plus logique après tout ?

Pour finir, nous invitons les élus et les militants écologistes à **s'investir dans les réseaux français, européens et mondiaux*** pour y répandre et y défendre nos idées. La société civile se mobilise pour obtenir des engagements forts de lutte contre le changement climatique. La conférence de l'ONU sur le climat aura lieu à **Paris en 2015** : la pression citoyenne est réelle et doit se faire entendre, **mobilisons-nous !**

* Réseaux français : AMGVF, ACUF, AMF, ARF, ADCF, ADF, AFCCRE, CUF, etc.
Réseaux européens : CCRE, Eurocities, Energy-cities, Climate Alliance, etc.
Réseaux mondiaux : CGLU, ICLEI, NRJ4SD.

TABLE DES MATIERES

Table des matières	4
1. Les enjeux, nos propositions.....	6
1.1 Enjeux	6
1.2 Synthèse des propositions.....	7
2. Gouvernance.....	8
2.1 Le poste d'économiste de flux	8
2.2 Les Plan Climat Energie Territoriaux (PCET).....	9
2.2.1 Les diagnostics.....	9
2.2.2 Structures dédiées.....	9
2.2.3 PCET : cas des petites villes et des communes rurales	11
2.3 Les Syndicats intercommunaux.....	11
2.4 Les associations nationales ressources.....	12
2.5 Postes et délégations à viser.....	12
2.5.1 Exemples de délégations clés.....	13
2.6 Le mouvement des villes en transition.....	14
2.6.1 Résilience des territoires.....	14
2.6.2 Convaincre les citoyens	14
2.7 Le mouvement des territoires à énergie positive.....	15
2.8 Faciliter l'implication des citoyens	16
3. Compétences des collectivités en matière d'énergie et de protection du climat.....	17
3.1 Distribution des énergies de réseau	17
3.2 Incitation : compétence de soutien aux actions de maîtrise de l'énergie.....	17
3.3 Production d'énergie	18
3.4 Liens utiles	18
4. Les actions énergie-climat de la collectivité.....	19
4.1 Aménager le territoire.....	19
4.1.1 Penser l'urbanisme pour réduire le besoin de transports	20
4.1.2 Développer l'offre de transports en commun	21
4.1.3 Promouvoir les modes de déplacement doux.....	22
4.1.4 Autopartage et co-voiturage.....	22
4.1.5 Communiquer auprès des entreprises	23
4.1.6 Réorganiser le transport de marchandises et les livraisons.....	23
4.1.7 Développer le télétravail	23
4.1.8 Adapter la ville au changement climatique	24
4.1.9 Coopérer avec le monde agricole.....	25
4.2 Inciter les différents acteurs à réduire leurs consommations d'énergie.....	25
4.2.1 Sensibiliser aux économies d'énergie.....	25
4.2.2 Favoriser la rénovation thermique des bâtiments	26
4.2.3 Informer les acteurs économiques.....	29
4.3 Consommer l'énergie : moins et mieux.....	30
4.3.1 Rénover le patrimoine bâti municipal	30
4.3.2 Etre vigilant sur les constructions neuves de la collectivité.....	31
4.3.3 Agir sur l'éclairage public et autres mobiliers urbains	31
4.3.4 S'engager à une quote-part de consommation d'EnR	32
4.3.5 Agir sur les achats de la commune.....	32
4.4 Distribuer l'énergie.....	32

4.4.1 Le chauffage des bâtiments.....	32
4.4.2 Développer les réseaux de chaleur, vecteurs de développement des Energies Renouvelables et de Récupération (ENRR).....	33
4.4.3 Gérer les réseaux de distribution d'énergie	35
4.5 Produire de l'énergie.....	36
4.5.1 Soutenir le développement des EnR	37
4.5.2 Devenir producteur d'EnR.....	37
4.5.3 Types de projets EnR à encourager	38
5. Bibliographie.....	41
6. Annexes.....	43
Gouvernance : des calculs économiques et une prospective à (re)faire	43
Repenser les transports	43
Les enjeux face aux objectifs de réduction des consommations dans les bâtiments et à la précarité énergétique	43
Guide pour les Energies de chauffage.....	44
Réseaux de chaleur solaire, récupération de chaleur et réseaux de froid.....	47
Gérer les réseaux d'électricité et de gaz	48

1. LES ENJEUX, NOS PROPOSITIONS

1.1 Enjeux

Les conclusions du 5ème rapport du Groupement Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat (GIEC) sont en cours de publication mais confirment avec toujours plus de certitudes les causes anthropiques du **changement climatique**, chiffrent leurs impacts - essentiellement néfastes - déjà observés et à venir sur l'environnement (montée du niveau mais aussi acidification des océans), sur les populations humaines (salinisation des réserves d'eau, réfugiés climatiques), et sur leurs activités, ressources et moyens de subsistance (agriculture).

Le **pic de production du pétrole conventionnel** que nous subissons déjà de plein fouet, ne serait-ce que par le renchérissement des énergies fossiles qu'il engendre, renforce encore la nécessité de développer rapidement des alternatives acceptables sur le plan environnemental et des risques associés. Il faut sevrer notre économie de sa dépendance au pétrole ! Et ce d'autant plus que le **déficit de notre balance commerciale** (67 milliards d'euros) correspond très exactement au montant des importations d'énergies fossiles !

La catastrophe de Fukushima et ses conséquences encore largement à venir doivent nous éloigner encore plus rapidement du nucléaire. Cette énergie du passé, qui continue de dévoiler ses coûts réels et dépasse maintenant le coût des énergies renouvelables, fait peser une véritable épée de Damoclès sur nos territoires. C'est à eux de se saisir de la question de leur autonomie énergétique et de refuser cette énergie dangereuse.

La conjonction de ces trois crises du modèle énergétique conventionnel renchérit également les prix de l'énergie et conduit à une explosion de la **précarité énergétique**, en particulier pour les habitants de « passoires thermiques ».

Enfin, les villes sont régulièrement confrontées à des alertes sur la **qualité de l'air**, dues aux **pollutions atmosphériques** causées en grande partie par l'utilisation systématique de la voiture individuelle.

La rapidité et l'ampleur de ces évolutions impose une action massive à tous les niveaux, pour accélérer la transition énergétique.

Celle-ci doit être pensée en termes de **développement économique local**, afin de transformer la contrainte en opportunité. **Le mot-clé ici est l'innovation**, non seulement technique (des dizaines de techniques existent et ont fait leurs preuves ailleurs) mais aussi et **surtout en matière de gouvernance et de financement.**

Le **niveau territorial** permet d'imaginer les **solutions les plus pertinentes en fonction des caractéristiques du territoire**, pour aller vers des **territoires à énergie positive** enfin délivrés du pétrole et du nucléaire.

Nous devons aussi insister sur le fait que parfois, les élus locaux recherchent à développer d'abord des projets d'énergies renouvelables qui rendront plus visible leur action. Or **il est indispensable de réfléchir aussi aux plans de réduction des consommations**, suivant le triptyque NegaWatt : Sobriété, Efficacité, Energies renouvelables.

Cette note est donc destinée à proposer aux équipes de campagne des mesures à inclure dans leur programme, une priorité à donner à leurs actions, et des mises en œuvre des mesures après les élections municipales.

1.2 Synthèse des propositions

Instaurer une gouvernance de l'énergie

- Se doter de structures dédiées à l'énergie : Points Rénovation Info Service, Agences locales de l'Énergie...
- Suivre la bonne mise en œuvre des Plans Climat Énergie
- Adopter une démarche de Territoire à Énergie Positive

Aménager le territoire

- Agir sur le plan local d'urbanisme pour densifier la ville et favoriser la mixité (logements-bureaux-commerces)
- Développer l'offre de transports en commun
- Promouvoir les modes de déplacement doux (vélo, marche à pied)
- Soutenir le co-voiturage et l'autopartage
- Favoriser le transport de marchandises alternatif (transport fluvial...)

Inciter les différents acteurs à réduire leur consommation d'énergie

- Favoriser la rénovation thermique des bâtiments en activant les leviers existants sur les logements privés, les logements sociaux et le tertiaire privé
- Sensibiliser les habitants à la réduction des consommations énergétiques
- Informer les acteurs industriels et les entreprises

Agir sur la consommation d'énergie de la commune

- Rénover le patrimoine bâti municipal
- Diminuer les consommations d'éclairage
- S'engager à une quote-part de consommation d'EnR pour la commune
- Agir sur la consommation indirecte d'énergie via les achats de la commune, en privilégiant les produits locaux ayant nécessité peu de transport.

Produire de l'énergie

- Soutenir le développement des projets de production des EnR
- Devenir producteur d'EnR sur son territoire
- Développer des partenariats avec les territoires ruraux pour la production d'EnR

Distribuer l'énergie

- Promouvoir les réseaux de chaleur lorsqu'ils permettent d'augmenter l'utilisation d'énergies renouvelables ou de récupérer de la chaleur fatale (production industrielle...)
- Reprendre la main sur la gestion des réseaux d'électricité et de gaz

2. GOUVERNANCE

La transition énergétique ne consiste pas uniquement en un changement de techniques de production ou de conversion. Le passage d'une production d'électricité basée sur le nucléaire (avec une forte concentration des lieux de production et des prises de décisions (Etat-EDF-Areva)) aux énergies renouvelables implique la mise en place d'une **production décentralisée** donc plus locale, qui est associée à une **mutation de la gouvernance énergétique, qui devient en partie territoriale et multi-acteurs**.

Les collectivités territoriales se retrouvent en position d'animatrices voire de décisionnaires et / ou de financeurs directs, face à des acteurs eux-mêmes en pleine mutation : fin du monopole, multiplication des acteurs, des modes de production (solaire, éolien terrestre ou marin, biomasse...) et de financement. **C'est une nouvelle gouvernance de l'énergie qui est à développer**, avec une nécessaire phase d'apprentissage et de montée en compétence.

Les élus EELV ont un rôle politique majeur à tenir dans cette transition technologique, sociale, mais aussi politique et financière. Les Plans Climat Energie Territoriaux sont un outil majeur de cette transition. Leur mise en œuvre s'accompagne de nouveaux moyens d'action pour les élus locaux et une modification des périmètres de compétences, notamment dans les secteurs très énergivores que sont les bâtiments et le transport. Pour les petites communes, on pourra commencer par créer un poste d'économe de flux.

Voir la [fiche FEVE](#) en Annexe sur l'Autorité Organisatrice de l'Energie de Toulouse.

2.1 Le poste d'économe de flux

La **collectivité de moins de 50 000 habitants**, non soumise à l'obligation d'avoir un Plan Climat Energie Territorial (cf paragraphe suivant), peut commencer par mettre en place un poste **d'économe de flux**. Cette personne sera chargée spécifiquement de suivre les consommations d'énergie et d'eau de la commune et de proposer des actions afin de diminuer les consommations. Elle interviendra tant sur le plan de la gestion que sur les plans techniques et pédagogiques. Il faudra aussi qu'elle intervienne en amont des travaux de rénovation thermique sur la définition des choix, et en aval sur la réception et la vérification des performances.

<http://www.cler.org/L-econome-de-flux>

Cette mesure, facile à mettre en œuvre, fait rapidement réaliser des économies à la commune sans nécessiter d'investissement lourd immédiat. Elle permet de travailler sur le patrimoine communal immédiatement, avant de sensibiliser les habitants aux économies d'énergie. Ce poste est autofinancé car les économies réalisées compensent le coût de la création de poste, et la collectivité dispose de plus d'un spécialiste énergie en interne, pour un coût négatif.

Il faudra par contre veiller à défendre la pérennité du poste en mettant rapidement en place un tableau de bord de suivi de l'évolution des consommations d'énergie. Le bilan de l'économe de flux devra être bien valorisé, car il est parfois difficile de rendre visible des mesures discrètes mais efficaces (installations de régulateurs de température ...). Sans raisonnement de type coût global, le poste pourrait être supprimé pour récupérer le budget : c'est donc à l'élu en charge de bien veiller à ce que ce ne soit pas le cas.

2.2 Les Plan Climat Energie Territoriaux (PCET)

La finalisation des premiers PCET par les **collectivités de plus de 50 000 habitants** permet de dessiner un premier paysage de l'action territoriale en matière de climat et d'énergie et d'établir les priorités territoriales, les bons niveaux d'intervention et donc les postes-clés pour les prochains mandats. Si l'ensemble du territoire a été couvert via le volet territorial de ces exercices, une inégalité demeure entre collectivités obligées (et financées par l'ADEME) et les autres. Pour ces dernières, des outils existent comme les Conseillers en énergie partagés. L'expérience a confirmé que, pour la majorité des actions énergie-climat, le bon niveau d'intervention est celui des intercommunalités (Communauté de Communes, Communauté Urbaines, Communauté d'Agglomération...), notamment en matière d'urbanisme et de transports. Des leviers clés en matière d'énergie sont ainsi entre les mains des conseillers communautaires.

Pour que les Plans climat relaient les objectifs nationaux européens à atteindre, s'assurer qu'ils fixent des objectifs chiffrés au moins aussi ambitieux (ENR, MDE, GES)

2.2.1 Les diagnostics

Le diagnostic énergie-climat territorial initial (et sa mise à jour quinquennale) permet l'évaluation quantitative de la mise en œuvre des politiques publiques liées à l'énergie et au climat ainsi que leur pilotage.

Un cadre technique, économique et juridique en pleine évolution

Contribution énergie-climat, tarifs d'achat des énergies renouvelables, développement des véhicules électriques et gaz, évolutions des jeux d'acteurs dans l'urbanisme ou l'énergie, il faut avancer dans un contexte encore incertain. Dans un tel contexte, et encore plus pour un élu EELV, plutôt que d'attendre que les autres essuient les plâtres, mieux vaut parfois chercher à être proactif et innovant, sans forcément attendre. Une occasion pour les élus de valoriser leur engagement par des opérations exemplaires.

2.2.2 Structures dédiées

Voir la [Fiche FEVE](#) en Annexe sur l'Agence Territoriale de l'Energie de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay.

Les Espaces Info Energie

Les quelque 250 Espaces Info Energie (EIE) regroupant au niveau national, 500 conseillers, pilotés par les collectivités et financés par l'ADEME et les régions, proposent aux particuliers (plus de 8 millions de bénéficiaires de la création à fin 2010), principalement via une permanence téléphonique, conseils gratuits et solutions en maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables. Le volume des travaux réalisés avec leur contribution est évalué à 400 millions d'euros. Les EIE sont typiquement gérées par des associations avec subvention de la collectivité, ou par une Agence locale de l'énergie (et du climat) quand elle existe.

Les Agence locales de l'énergie (et du climat)

La trentaine d'ALE(C), créées et financées par les collectivités, reçoivent pour mission la mise en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie sur le territoire, à destination des « petits acteurs » : petites entreprises (non soumises aux quotas de CO₂) et ménages. Elles fournissent gratuitement des prestations de conseil à la réalisation de diagnostics énergétiques et d'actions. Elles peuvent réaliser des actions de diagnostics territoriaux, comme des thermographies infrarouges. Souvent de statut

associatif, elles restent de nature publique et ne peuvent recommander des entreprises privées en particulier, se bornant à fournir un support méthodologique aux demandeurs. Campagnes d'information et de sensibilisation sont également de leur ressort, ainsi que l'établissement de partenariats financiers et techniques avec les grands acteurs du territoire : opérateurs énergétiques, représentants des copropriétés privées, bailleurs sociaux, etc. Financement : collectivité porteuse (une intercommunalité le plus souvent), Ademe, Région, Département + acteurs comme EDF. Voir le site de la fédération FLAME pour plus d'informations sur la création d'une ALE.

Les SEM de maîtrise et de production d'énergie

Les Sociétés d'économie mixte sont des Entreprises publiques locales (Epl), avec un statut privé de SA ou SARL, dont l'actionnariat doit être mixte (public-privé) mais à majorité public. Leur marché est un territoire et leur mission est de le développer en « mariant les atouts de l'entreprise aux valeurs du public (intérêt général, pérennité de l'action, contrôle des élus) ». On en compte un millier environ (l'essentiel des Epl), dont une soixantaine dédiée à l'énergie (efficacité énergétique, production d'énergie éolienne, solaire...). Les actionnaires publics sont des collectivités (communes, intercommunalités) ou des syndicats mixtes.

D'autres structures d'intérêt sont les SPL (Société Publiques Locales) et les Régies.

Exemple : la SEM SERGIES dans la Vienne (7 salariés), est détenue à 85% par le Syndicat des Energies de la Vienne, le reste étant détenu par la Caisse des Dépôts (CDC) et deux autres banques privées. Les projets type portent sur la production d'énergie : éolien (la SEM est titulaire du permis de construire), biogaz, mais aussi photovoltaïque et hydroélectrique, ainsi qu'une mission en maîtrise des consommations d'énergie (thermographie infrarouge).

Plus d'infos et annuaire (fiches indiquant l'activité, le capital, actionnariat) sur <http://www.lesepl.fr>

Evolution récente vers une plateforme nationale de Points Rénovation Info Service

Le gouvernement a lancé un Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat portant sur différents axes (formation des professionnels, accompagnement pour déclencher la décision, organiser les financements).

Les dispositifs locaux d'accompagnement des particuliers (opérateurs de l'ANAH, EIE/ALEC, CAUE, ADIL...) sont mis en cohérence et deviennent des Points Rénovation Information Service (PRIS), qui doivent couvrir tout le territoire. Le numéro azur national (0810 140 240) et le site internet (renovation-info-service.fr), ainsi que les campagnes de communication nationales, permettent de renvoyer les particuliers vers ces dispositifs locaux.

Chaque département est invité à s'auto-organiser en fonction du jeu d'acteurs locaux. Selon la circulaire, « de par leurs compétences et leur portage des sujets touchant à l'habitat et à l'énergie dans le cadre des PLH et des PCET notamment, les intercommunalités pourront jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, particulièrement le volet portant sur la sensibilisation et l'accompagnement des particuliers. Les communes, par leur proximité avec les habitants, pourront participer tout particulièrement à la sensibilisation et à l'information des particuliers. » Les objectifs nationaux dans le domaine ont été remontés à 500 000 logements à rénover à l'horizon 2017, dont 120 000 logements sociaux.

Il conviendra de travailler en collaboration avec les acteurs locaux mais aussi les autres niveaux de collectivité : Communauté de Communes, Conseil Général, Conseil Régional.

2.2.3 PCET : cas des petites villes et des communes rurales

Pour la plupart de ces communes, la question de l'énergie se joue en intercommunalité, avec en point d'entrée un PCET « obligé » ou « volontaire » (intercommunalité de moins de 50.000 habitants).

La réussite de ce PCET passe notamment par les points suivants :

- prendre en compte le fait que les moyens humains et financiers sont limités, donc bien réfléchir à la meilleure utilisation de ces ressources,
- ne pas s'épuiser sur une phase de diagnostic initiale trop poussée pour un niveau de précision qui ne sera ensuite pas exploité,
- gagner en crédibilité en montrant l'exemple sur le patrimoine des communes,
- ne pas épuiser les bonnes volontés avec une concertation mal organisée et peu efficace,
- veiller à ce que les résultats soient opérationnels, rester très pragmatique, réussir des premiers projets modestes avant de passer à un niveau plus ambitieux,
- articuler des propositions pour la vie quotidienne des gens (Espace info énergie) et des projets structurants (réseau de chaleur biomasse, mairie BEPOS, ...)

2.3 Les Syndicats intercommunaux

L'exemple des PCET montre que les intercommunalités sont un niveau stratégique d'intervention en matière de politiques énergétiques, du fait des compétences acquises au fil des années et du travail de mutualisation réalisé avec les communes membres. Les syndicats intercommunaux, pour des raisons similaires, sont également des lieux clés pour la définition et l'application d'une politique énergétique durable avec des financements viables, même si les Syndicats dédiés à l'énergie et aux déchets sont souvent départementaux.

Le développement des transports en commun, des réseaux de chaleur, de la valorisation énergétique des déchets se gère de plus en plus au sein d'intercommunalités regroupant différents profils de communes. Les SCoT (schéma de cohérence territoriale) sont également des lieux clés d'intervention, lorsque leur révision inclut les contraintes environnementales et donc d'énergie-climat (SCoTs dits « Grenelle »).

Les Syndicats de distribution d'énergie

Les communes, propriétaires des réseaux de distribution (électricité et gaz), délèguent souvent leur compétence d'autorité concédante à un Syndicat, généralement départemental.

Certains syndicats participent activement au développement des énergies renouvelables, au renouvellement de l'éclairage public pour en diminuer les consommations, ou proposent des conseillers en énergie partagée.

Les Syndicats de traitement des déchets

Certains syndicats de traitement des déchets sont actifs dans le domaine de la valorisation énergétique de la biomasse, comme TRIFYL (Tarn) ou le SYDED (Lot) et peuvent jouer un rôle d'animation et d'appui pour le montage de chaufferies bois et de réseaux de chaleur, et fournir du combustible bois.

2.4 Les associations nationales ressources

AMORCE : association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. L'association publie une matrice très pratique indiquant pour chaque type de collectivité son niveau d'implication pertinent dans différents domaines d'actions, classés en huit niveaux d'intervention : Consommation, Production et Distribution d'énergie, Collectivité aménageuse, Collectivité incitatrice, Stratégie, Observation/Contrôle, Solidarité.

http://www.amorce.asso.fr/IMG/pdf/enp21comp_nrij_climat_elmts_juridiques-2.pdf

CLER (Réseau pour la transition énergétique) : réseau national spécialisé dans les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, la précarité énergétique, les territoires à énergie positive.

Energy Cities : association européenne de villes en transition énergétique (urbanisme durable, économies d'énergies et énergies renouvelables). Energy Cities coordonne notamment la Convention des Maires, principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'utilisation des sources d'énergie renouvelable sur leurs territoires.

FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) : réunit les collectivités locales organisatrices des services publics de l'énergie (électricité et gaz), de l'eau (eau potable et assainissement), de l'environnement (gestion et tri des déchets).

Il existe également d'autres réseaux auxquels peuvent adhérer les collectivités : ANROC, FN SICAÉ, SPEGNN...

2.5 Postes et délégations à viser

Les postes typiquement alloués aux élus EELV « Environnement » ou « Développement durable » offrent certes un bon point de vue transversal permettant d'assurer la cohérence des politiques, mais pas toujours une grande capacité d'action sectorielle. Il faut donc aussi viser les postes opérationnels en matière de patrimoine bien sûr, mais aussi d'urbanisme et d'écologie urbaine, derrière lesquels se trouvent des enjeux majeurs de transport, logement, réseaux d'énergie, gestion des déchets...

La mise en œuvre concrète des PCET passe souvent par la revue et la modification des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme (PLU), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Programme Local de l'Habitat (PLH)...), qui, contrairement aux PCET, sont opposables. Quel que soit le poste occupé – et parfois avec une légitimité réduite- il faut chercher à influencer sur ces démarches à moyen terme. De nombreux projets et concessions sont également suivis dans les syndicats intercommunaux. Dans le cas des SCoTs par exemple, cela passe par des postes dans les syndicats correspondants, ou ceux gérant les ports sur le littoral. Il est nécessaire également, par souci de cohérence, d'efficacité et d'efficience, de lier toutes les démarches connexes (PLU, PLH, PDU, Agendas 21...) et de les articuler avec les autres niveaux territoriaux (SRCAE, PCET des départements et des collectivités membres des EPCI)

En milieu rural (ou mixte), des leviers importants se situent au niveau des acteurs de l'usage du foncier et de l'eau (SAGE,...).

2.5.1 Exemples de délégations clés

Toute liste de délégations clés devient rapidement très longue... car tout dépend de chaque situation. Par exemple, on pourra viser la délégation s'occupant du Plan Local de l'Habitat (PLH), qui n'est pas nécessairement la délégation Urbanisme. On essaiera également d'assurer une cohérence d'action entre les portefeuilles des élus écologistes s'il y en a plusieurs (Plan Climat et Urbanisme par exemple).

On donne ici toutefois, à titre indicatif, une liste de délégations susceptibles de permettre le pilotage des politiques énergétiques. Il conviendra de s'assurer de l'influence de telle ou telle délégation citée ci-dessous, en se renseignant par exemple sur le nombre d'agents dans les services concernés.

- Urbanisme
- Logement
- Développement économique : des projets sont à monter en Ecologie industrielle. Si la décision finale en revient aux acteurs économiques notamment industriels, les collectivités ont un rôle de facilitateur à jouer, que ce soit dans l'élaboration des PD(I)E ou des projets d'écologie industrielle (récupérer la matière ou l'énergie – chaleur – des effluents résiduels d'un process pour la réutiliser dans un autre, géré par un autre acteur)
- Finance : par leur capacité à créer des partenariats financiers avec les banques locales et à monter des dossiers de financement ADEME / Région / Europe, les Directeurs financiers peuvent faire passer un projet de « souhaitable » à « réalisable ».
- Démocratie locale : aucun résultat significatif ne sera atteint sans une large mobilisation de la société. La pertinence territoriale, l'ampleur, la faisabilité et l'acceptabilité des projets en dépendent directement.
- Patrimoine de la ville
- Energie-climat (concessions réseaux de gaz et électricité).
- Postes dans l'intercommunalité : logement, environnement, développement durable.
- Transport (passagers + fret)
- Ecologie urbaine
- Social (avec des leviers sur la précarité énergétique et la sensibilisation des ménages via les Centres communaux d'action sociale (CCAS) par ex.)
- Déchets : des potentiels importants sont encore à exploiter en matière de recyclage (économie d'énergie grise par la moindre la production de nouveaux biens, notamment importés) et de valorisation énergétique.
- Commission d'appels d'offres
- Délégué intercommunautaire
- Délégué Syndicat d'énergie, syndicat de traitement des déchets

2.6 Le mouvement des villes en transition

2.6.1 Résilience des territoires

L'utilisation du pétrole et du gaz concerne actuellement tous les domaines de notre société : économie, alimentation, santé, habitat, urbanisme, services publics... Or, la survenue de « chocs » pétroliers ou gaziers est à la fois probable à court terme (tensions géopolitiques, guerres...) et inéluctable à moyen et long terme (pic pétrolier puis pic gazier).

L'impact de la raréfaction et du renchérissement du pétrole sur le déplacement des personnes, l'approvisionnement en marchandises et la fabrication de certains produits (médicaments, engrais chimiques...) invite à lancer dès maintenant la **réorganisation des villes** : relocalisation de l'économie et de l'agriculture et promotion de la mixité urbaine travail/habitat/commerces afin de limiter les besoins de transport et les temps de transport.

Cette démarche découle du concept de **résilience**, qui définit la capacité d'un écosystème à s'adapter à des chocs extérieurs et à des changements imposés.

Chaque ville peut ainsi lancer une réflexion autour de ses propres spécificités et rejoindre le mouvement des **Villes en Transitions**, même si la démarche est généralement d'origine citoyenne, comme pour la ville de Toulouse :

<http://www.toulouse-en-transition.org/>

Autres liens :

<http://villesentransition.net/>

<http://montreuiltransition.fr/>

2.6.2 Convaincre les citoyens

Toute réduction significative de la quantité d'énergie consommée, et de sa disponibilité, a de profondes conséquences sur la société, et il est difficile de convaincre les citoyens d'accepter des restrictions de la liberté individuelle de se déplacer en voiture, des baisses de son pouvoir d'achat lié à une hausse des prix de l'énergie, des modifications de son paysage suite à l'installation d'éoliennes et de systèmes de stockage, des changements d'activité économique, etc.

Il faut bien voir que la transition énergétique est une appropriation collective et passe par la construction d'un nouvel imaginaire. A cette fin, les initiatives citoyennes de transition énergétique au niveau des territoires (déclinaison par quartier pour les grandes villes) devraient être favorisées, encouragées.

Les citoyens n'ont en général pas les mêmes informations et préoccupations que les militants EELV, et ne peuvent donc qu'être moins sensibles à la nécessité du changement.

Ce constat est à la base de l'approche des « Villes en Transition », qui vise à convaincre les citoyens d'agir à leur échelle, en les informant de ce qui se passera probablement s'ils n'agissent pas, individuellement et surtout en groupe. La méthode repose sur plusieurs étapes, qu'on peut résumer en :

- Informer du caractère inévitable du pic de production de pétrole et des autres ressources non renouvelables (gaz naturel notamment, mais plus largement toute ressource minière : métaux, phosphates,...mais aussi uranium), et leurs conséquences globales (accidents, pollutions et déchets, aggravation de l'effet de serre).

- Dans chaque domaine qui impacte la vie des gens (santé, alimentation, transport, travail...), évaluer quelles seront les conséquences pour eux de la raréfaction des ressources de stock, comme des risques qu'elles présentent.
- Insister sur l'impact en termes de précarité énergétique qu'implique la poursuite du modèle énergétique actuel (et notamment auprès des formations politiques partenaires).
- Etudier collectivement des solutions permettant d'augmenter la résilience au niveau d'un quartier ou d'une ville, et les mettre en place progressivement pour créer un effet « boule de neige ».
- Insister sur l'aspect positif de ces changements (moins de pollution, plus de convivialité...).

De nombreux ouvrages, tels que le « Manuel de Transition » de Rob Hopkins, ou l'étude sur l'adaptation de Bristol au Pic Pétrolier, donnent des exemples concrets sur la manière de décliner cette approche.

Les mesures données en exemple, et souvent mises en œuvre dans des Villes en Transition dans le monde, vont de mesures classiques (transport en commun, production locale et notamment potagers...), mais présentées sous l'angle de l'augmentation de la résilience au pic pétrolier, jusqu'à des mesures plus innovantes comme le suivi de plans de descentes énergétiques, la création de monnaies locales ou la constitution de stocks municipaux de pétrole et de médicaments.

Le mouvement des « Villes en Transition » est avant tout une approche, certes pragmatique, mais basée sur de nombreux travaux de psychologie du comportement. Les citoyens sont amenés à percevoir un risque qui les concerne directement, et à agir parce que l'action, même minime, a du sens pour eux. Même non impliqués, l'information transmise les rend plus à même de comprendre et d'accepter des mesures de réduction des consommations énergétiques organisées à l'échelon municipal, ou à les proposer.

Le réseau des Colibris est aussi basé sur ces objectifs de sensibilisation à la nécessaire transition des modes de consommation, mais avec une approche plus rurale avec l'impulsion de Pierre Rabhi.

<http://www.colibris-lemouvement.org/>

Comme la transition énergétique est une affaire culturelle, il s'agit aussi de faire entrer les arts et la culture dans les processus de transition énergétique.

Exemple Paris : +2°C <http://www.etalors.eu/portfolio/paris-2c-2010/>

2.7 Le mouvement des territoires à énergie positive

Alors que le mouvement des « Villes en transition » est généralement lancé par des citoyens, il existe un autre mouvement, celui des « Territoires à énergie positive », qui fédère cette fois des collectivités locales, des porteurs de projet et des structures de soutien. On pourra citer notamment la Communauté de Commune de Cluny, Biovallée ou encore le Méné qui ont accueilli les rencontres nationales TEPOS.

<http://www.territoires-energie-positive.fr/reseau>

La notion de territoire à énergie positive se retrouve à l'échelon européen dans l'initiative 100% Renewable Energy Sources Community (Communauté des territoires s'approvisionnant à 100% en énergies renouvelables).

<http://www.100-res-communities.eu/>

Plus rarement, on trouve des initiatives de « villes à énergie positive », comme Güssing en Autriche. Mais il est clair que l'autonomie énergétique à l'échelle limitée d'une ville est plus difficilement atteignable qu'à l'échelle d'un territoire comprenant des zones urbaines et des zones rurales.

<http://www.mairie-perpignan.fr/contenu-de-la-convention-cadre/une-ville-a-energie-positive>

<http://www.mediaterrre.org/europe/actu,20060630072000.html>

<http://www.go100percent.org>

<http://www.futurepolicy.org/2801.html>

2.8 Faciliter l'implication des citoyens

La structure de gouvernance telle que décrite plus haut représente une vision « du haut vers le bas » où les instances politiques s'assurent du pilotage et de la réalisation de la transition énergétique. C'est nécessaire. Cependant, il est important, pour des questions d'efficacité et d'acceptabilité, de favoriser une deuxième transition énergétique, « du bas vers le haut », qui part des citoyens désireux de s'impliquer sur cette thématique. La municipalité doit les aider et faciliter leur démarche. Voici quelques idées à mettre en œuvre pour favoriser l'implication des citoyens :

- Créer et animer un vrai portail d'information sur la transition énergétique et les actions réalisées dans la municipalité, et sur les mesures d'accompagnement aux économies d'énergie (dont la rénovation thermique des logements)
- Associer les citoyens aux décisions
- Proposer des lieux d'interaction et faciliter la constitution d'associations
- Créer un lieu d'accompagnement des initiatives citoyennes
- Proposer une assistance juridique et du conseil
- Faire des simplifications administratives là où c'est possible

3. COMPETENCES DES COLLECTIVITES EN MATIERE D'ENERGIE ET DE PROTECTION DU CLIMAT

Les communes et intercommunalités ont trois compétences principales en matière d'énergie :

1. Autorité de distribution d'électricité et de gaz (concession ou gestion directe)
2. Maîtrise de la demande d'énergie (MDE) : compétence adossée à la compétence « distribution publique d'énergie » de la collectivité concernée (commune ou Etablissement Public Communal)
3. Action de soutien à la maîtrise de la demande d'énergie pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

AMORCE identifie d'autres rôles : production d'énergie renouvelable, lien aménagement – urbanisme – habitat - mobilité - énergie (Plan local d'Urbanisme, Programme d'Intérêt Général, logement social, Plan de Déplacement Urbain, ...), planification stratégique (PCET), observation (données des distributeurs, observatoire EnR), incitation - sensibilisation - communication (financement des EIE et ALE, prévention de la précarité, aides aux travaux.

Les autres collectivités jouent également un rôle important : Régions (SRCAE, aides), Départements (précarité FSL, syndicats départementaux d'énergie), Pays (plans climat, agendas 21), etc.

3.1 Distribution des énergies de réseau

Trois enjeux, trois énergies de réseau : électricité, gaz et réseau de chaleur. Les collectivités territoriales sont compétentes en matière de distribution publique d'électricité et de gaz, conformément à l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales. Elles sont autorités organisatrices pour la distribution de ces énergies.

Voir la partie 4.4.3, « Gérer les réseaux de distribution d'énergie ».

3.2 Incitation : compétence de soutien aux actions de maîtrise de l'énergie

« La compétence de « soutien à la maîtrise de l'énergie » inscrite dans la loi POPE de 2005 est transversale. Elle comprend aussi bien des actions dans le domaine de la production d'énergie, de la distribution d'énergie que de la consommation d'énergie. Elle concerne aussi bien le patrimoine des collectivités que celui de ses habitants et des acteurs économiques locaux et passe en particulier par une réflexion de fond sur l'impact énergétique des actions des collectivités locales dans tous ses domaines de compétences (logement, transport, voirie, urbanisme, aménagement du territoire, eau et assainissement, déchets,...).

Cette compétence est également en lien direct avec la réflexion que doivent désormais mener les collectivités locales en matière de participation à la lutte contre le changement climatique. Cette prise de compétence passe avant tout par la désignation d'un élu en charge de l'énergie ainsi que par la mise en place d'un service transversal ou a minima d'un responsable Energie. Elle peut également s'appuyer sur des structures locales comme en particulier les territoires de projet, les syndicats d'énergie, les agences locales de l'énergie et les espaces info-énergies. « (AMORCE 2005)

« Elles concourent avec l'Etat à la protection de l'environnement et à la lutte contre l'effet de serre par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Article L. 1111-2 du code général des collectivités territoriales). » (CRE)

La commune joue un rôle important sur la précarité : elle finance par les comités communaux d'action sociale (CCAS) une part du traitement des impayés d'énergie.

3.3 Production d'énergie

La collectivité peut développer les énergies renouvelables en maîtrise d'ouvrage : chaufferies bois et solaire pour le patrimoine, les réseaux de chaleur etc.

3.4 Liens utiles

Le tableau de 3 pages d'AMORCE (lien ci-dessous) donne une liste très précise d'axes de travail énergie climat pour tous les niveaux de collectivités et constitue une bonne base pour imaginer les actions clés d'un plan de mandat sur ces sujets.

L'association de collectivités AMORCE propose des dizaines de publications très précises sur l'énergie et les collectivités. Voir notamment :

Approvisionnement et distribution énergétiques : feuille de route pour 2020. AMORCE y présente 13 propositions pour les collectivités

http://www.amorce.asso.fr/IMG/pdf/enp_32_distribution_feuille_de_route_2020.pdf

Compétences énergie-climat des collectivités : analyse et réflexions sur la répartition des rôles, AMORCE, 2009, 3 pages

<http://www.amorce.asso.fr/IMG/pdf/syntheseGTcompEnClimatv3.pdf>

http://www.seban-associes.avocat.fr/fichiers/pub_energie7.pdf

4. LES ACTIONS ENERGIE-CLIMAT DE LA COLLECTIVITE

La **philosophie negaWatt (nW)** incite tout acteur à agir en premier sur la réduction de la consommation en tant que priorité absolue. Face au péril nucléaire et à la raréfaction des énergies fossiles qui pourraient mener à des chocs, les énergies renouvelables ne pourront pas palier rapidement la réduction des productions conventionnelles. Face à ces risques, **la sobriété** est inéluctablement le mode de comportement de demain, **l'efficacité énergétique** doit être une préoccupation permanente dans tous les secteurs de consommation d'énergie, que sont les transports, le bâtiment, l'industrie et l'agriculture. Enfin, les **énergies renouvelables** doivent se substituer aux énergies fossiles et nucléaires, avec un objectif de 100% d'énergies renouvelables en 2050.

L'ensemble des mesures proposées est décrite selon les cinq axes proposés par l'association AMORCE. En effet, la collectivité peut être tour à tour :

- aménageuse
- incitatrice
- consommatrice
- distributrice
- productrice

A chacune de ces « casquettes » correspond des moyens d'actions et des mesures qu'il importera de mettre en œuvre après les élections municipales.

Pour une meilleure efficacité dans la mise en place et l'exercice des politiques listées ci-dessous, il avant tout de renforcer les moyens d'ingénierie territoriale et les mutualiser. (formation des agents, création d'observatoires de l'énergie au niveau régional, financement, conseil en énergie partagée, etc.).

4.1 Aménager le territoire

Via le Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'aménagement ou la rénovation des espaces publics, la collectivité est aux premières loges pour **aménager le territoire de telle sorte que les besoins de déplacements des personnes et des marchandises se trouvent réduits**. L'offre de transport en commun, la promotion des modes de déplacement doux, du co-voiturage et de l'autopartage sont également des éléments primordiaux pour **générer des alternatives à la voiture individuelle et diminuer ainsi la consommation de carburant pour un même déplacement**.

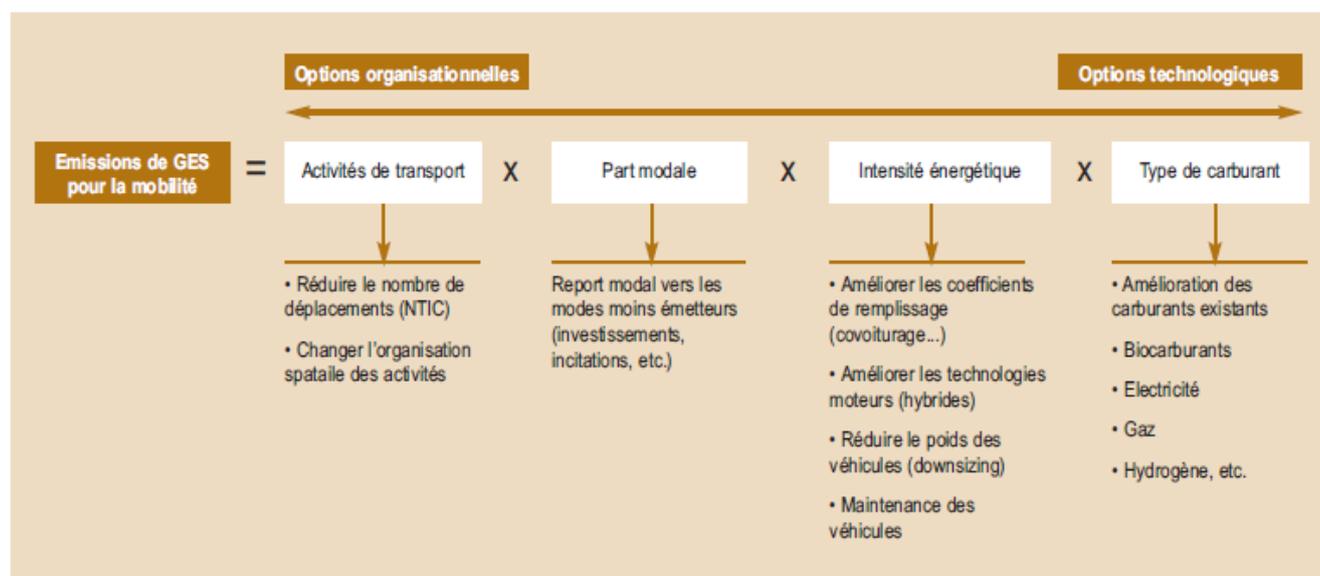
En effet, **la consommation d'énergie dans les transports représentait 30,3% de la consommation énergétique finale totale** en 2009, dont 28% couverts par les produits pétroliers du fait de la prédominance de l'automobile et des transporteurs routiers. Entre 1990 et 2009, cette consommation a augmenté de 23 % ce qui en fait le secteur ayant connu la plus forte progression.

37% des émissions de CO2 d'origine énergétique proviennent du transport. Ces émissions sont de 20 % plus importantes qu'en 1990. Cette hausse a cependant pris fin au début des années 2000. Depuis, les émissions du secteur stagnent. Le transport de voyageur est responsable de 60% de ces émissions contre 40% pour le transport de marchandise. 3% des déchets nucléaires sont associés à la consommation d'électricité du transport, presque exclusivement liée au transport ferré.

La question énergétique est une composante essentielle d'une nouvelle politique des transports, mais elle n'est pas la seule. **Les exigences de qualité de vie, de réduction de la pollution de l'air et des accidents et d'accès pour tous à des moyens de transports de qualité** (actions sur la mobilité, aménagement du territoire) **sont également des composantes primordiales**. Le point de vue énergétique les renforce par ses exigences propres.

Une politique énergétique ambitieuse doit donc se donner pour objectif de faire évoluer l'ensemble des paramètres déterminant les consommations du transport :

- Diminution du nombre de déplacements, du tonnage de marchandises transportées, et des distances parcourues, par une plus grande sobriété, grâce à un modèle de proximité dans l'aménagement du territoire et les orientations économiques. Reports modaux depuis la route et l'aérien vers les modes actifs, les transports collectifs terrestres, les voies fluviales ou maritimes
- Modification du parc des véhicules allant vers une meilleure performance énergétique et modifications des usages afin d'optimiser le système de transport (taux de remplissage...).
- Développer l'offre de transports en commun



Source : Allaire, J. (LEPII – CNRS), Conférence internationale sur le financement de la maîtrise de l'énergie à Hammamet (24-25 avril 2007).

4.1.1 Penser l'urbanisme pour réduire le besoin de transports

Faire évoluer le PLU pour :

- Engager des plans de densification urbaine, notamment pour les zones desservies par les transports ferrés ou les zones pavillonnaires (division parcellaire).

Une limite à la densification est tout de même à poser en terme de bien-être des habitants, avec la question de limitation des hauteurs des tours, les superficies minimum d'espaces verts, de lieux de rencontre et de détente, afin d'y vivre bien les weekends et éviter les déplacements systématiques à la recherche d'espaces naturels.

- Déspécialiser les zones (mixité des usages dans toutes les zones : logements, bureaux, commerces)
- Mettre en place une fiscalité incitative pour limiter le mitage et l'étalement (loi ALUR à venir).

Mettre en cohérence le PLU avec le PCET.

Les choix notamment architecturaux doivent intégrer les futurs usages et non plus raisonner en terme de geste voire d'objet architectural.

Exemples :

- Projet Bimby (Build in my backyard) pour la densification : <http://bimby.fr>. Supprimer les zones à urbaniser qui sont loin des transports en commun,

Élaborer ou mettre à jour le Plan de Déplacement Urbain, outil de programmation des actions liées aux déplacements.

Exemples d'actions du Plan de Déplacement Urbain de Colombes : rénovation de la place de la gare, piétonisation de la rue commerçante principale.

Agir lors de l'aménagement ou de la rénovation des espaces publics

Lors de projets d'aménagement ou rénovation urbain-e, prioriser les modes de déplacement doux, les transports en commun (bus, train) et le passage d'un mode de transport à l'autre (intermodalité) avant la voiture individuelle : pistes cyclables en site propre, larges espaces piétons, diminution du stationnement sur l'espace public, voies réservées aux bus, espaces publics autour des gares pacifiés, aires de covoiturage, stationnement gratuit pour l'autopartage, bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.

Exemple : rénovation de la place de la gare (Ville de Pont à Vendin dans le Nord).

Éviter de subventionner les projets incohérents (aéroports, plateformes logistiques tout camion, ...)

Penser le déplacement des agents de la collectivité

- Élaborer ou mettre à jour le Plan de Déplacement de l'Administration (diagnostic et plan d'actions) pour inciter les salariés à se déplacer mieux.

Exemple d'actions : mise à disposition de vélos de service, mutualisation des voitures de service, participation > 50% aux abonnements de transport en commun, télétravail, achat de véhicules électriques, GNV ou hybride (seulement après avoir d'abord optimisé le nombre de véhicules – pas d'investissements « gadget », économies avant tout!), formation à l'éco-conduite des agents (ramassage des ordures ménagères, etc.), etc.

Exemple : Ville de Metz

Pour en savoir plus, l'ARENE Ile de France a édité un guide pour élaborer son Plan de Déplacement de l'Administration avec plusieurs exemples de villes :

www.arenidf.org/medias/fichiers/pda-cs3bat.pdf

4.1.2 Développer l'offre de transports en commun

Mesures :

- Plus de fréquence, lignes de bus plus étendues, pour desservir plus d'habitants.
- Optimiser les liens entre types de transports (intermodalité – train, bus, tramway, vélo en libre-service, etc.).
- Faciliter à coût limité le passage des bus par des voies réservée aux bus.

- Développer l'offre de transports en commun ferrés, notamment le tramway.
- Dans les zones rurales où la densité est faible, proposer le « transport à la demande » pour que tous les habitants aient accès à un transport collectif près de chez eux.

Exemples :

- Développement du transport à la demande dans de nombreuses villes http://fr.wikipedia.org/wiki/Transport_%C3%A0_la_demande
- Allobus dans les agglomérations de Béthune et Lens : http://www.smt-artois-gohelle.fr/racine/accueil/le_transport_en_commun_et_vous/le_reseau_urbain/allobus

4.1.3 Promouvoir les modes de déplacement doux

Faciliter la marche à pied

- Améliorer les cheminements piétons : continuité des trottoirs, amélioration du cadre paysager...
- Développer les quartiers piétons

Politiques de soutien au vélo et au vélo électrique

- Développer au maximum les pistes cyclables (séparées de la route par une matérialisation physique et non une simple ligne blanche, pour la sécurité des cyclistes). Même les routes départementales hors des centres urbains doivent être à terme munies de vraies pistes cyclables.
- Mettre en place le vélo en libre-service (agglomérations moyennes).
- Développer une politique de soutien au vélo et au vélo électrique : soutien à l'achat, entretiens gratuits via un service public (en régie, délégué ou via des associations...). Engager un plan de déploiement du vélo à assistance électrique.

Exemple : Le Vel'In de Calais (www.vel-in.fr)

Voir la [Fiche FEVE](#) en Annexe sur la politique de développement du vélo à Dijon.

4.1.4 Autopartage et co-voiturage

Développer l'autopartage

Exemple : La Yélobobile de La Rochelle

www.proxiway-larochelle.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=2&Itemid=108

Soutenir le développement du covoiturage

- Aires de covoiturage neuves ou sur des parkings existants
- Incitation via un stationnement facilité pour les covoitureurs et/ou via des voies réservées sur des grands axes de circulation (périphériques)
- Aménagements de voiries facilitant la prise en charge et la décharge à proximité des axes principaux...

Exemples :

- HVLO aux USA pour voies réservées (exemple espagnol aussi, expérimentation en cours en IDF)
- Parkings réservés dans des entreprises
- Aires de covoiturage : le cas breton

Véhicule électrique : à noter

Le véhicule électrique peut constituer une piste intéressante, pourvu qu'il soit pensé intelligemment. Au moins deux conditions doivent être réunies :

- d'une part, le véhicule électrique ne peut pas être une « voiture actuelle » avec un simple changement de motorisation. Il faut développer des véhicules légers pour des usagers urbains et de proximité.
- d'autre part, le véhicule électrique doit être pensé comme en interaction avec le système électrique global. Il peut devenir une source de stockage de l'électricité intéressante pour faciliter la gestion du réseau, et faciliter l'intégration des énergies renouvelables variables. Mais pour ce faire, le réseau et le véhicule électrique doivent être pensés conjointement.
- La charge des véhicules électriques doit correspondre aux heures creuses de consommation électrique (nuit principalement). Si la charge des véhicules électriques venait à accroître la pointe de consommation d'électricité, les conséquences seraient désastreuses en termes d'émissions de gaz à effet de serre puisque ce sont les capacités de production fossiles qui sont mobilisées aux heures de pointe.

4.1.5 Communiquer auprès des entreprises

Les entreprises ont leur propre outil, le Plan de Déplacement des Entreprises. Il existe également des plans de déplacements inter-entreprises (voir zone d'activité de Lyon) où les entreprises se regroupent pour avoir une taille critique de salariés. La municipalité peut éventuellement demander aux entreprises de lui communiquer les PDE afin de lancer une coordination inter-entreprises.

4.1.6 Réorganiser le transport de marchandises et les livraisons

Pour le transport des marchandises, il s'agit de favoriser le transport fluvial (aménagement des ports, etc.) lorsque c'est possible, ainsi que les derniers km en vélo ou véhicules électrique.

4.1.7 Développer le télétravail

Un ou deux jours par semaine de télétravail permettraient de réduire de manière non négligeable les déplacements, avec beaucoup d'avantages à la clé : consommation réduite de carburants, moins de pollutions, moins de bouchons, plus de temps libre...

Le télétravail à domicile n'est pourtant pas souhaitable : isolement, solitude, conditions peu propices à un travail efficace, manque de matériel (imprimantes...),...

La solution à privilégier est la création d'**espaces de travail partagés (co-working)**. La commune ou la collectivité territoriale peut être proactive dans ce domaine via :

- Une aide financière au démarrage du projet.
- Une politique de communication incitant ses habitants à s'intéresser au sujet.
- La mise à disposition de bâtiments non utilisés.

- L'intégration de ces espaces de co-travail, et leurs conséquences, dans les plans d'aménagement.
- Des partenariats avec les entreprises du territoire pour la mise à disposition de bureaux vides.

Il faut néanmoins rester extrêmement vigilant quant aux abus éventuels : certaines entreprises peuvent en arriver, pour des raisons économiques, à « balader » leurs salariés d'un espace de co-working à un autre (ou des bureaux loués) tous les jours de la semaine, avec à la clé des conséquences néfastes pour les salariés : plus de bureau dédié, de lieu de travail structuré, de sentiment d'appartenance à une entreprise, de liens avec des collègues... Le télétravail doit être limité à un ou deux jours par semaine, en complément d'un lieu de travail stable.

4.1.8 Adapter la ville au changement climatique

Les négociations internationales sur le climat visent à limiter le réchauffement climatique à 2°C... et les mesures nécessaires ne sont toujours pas. Il est donc important d'anticiper l'augmentation des températures et des épisodes caniculaires et d'adapter la ville en conséquence. Dans les grandes villes, l'effet « d'îlot de chaleur urbain » crée des chaleurs étouffantes nuit et jour et devrait encore s'accroître. C'est pourquoi certaines mesures peuvent d'ores et déjà être prises pour lutter contre ce phénomène :

Faire briller la ville (pour réfléchir le rayonnement solaire)

Les revêtements de l'espace public ont un impact direct sur la température en ville, les surfaces minérales participent à la création des îlots de chaleur urbaine. Privilégier les surfaces lisses et claires sur les trottoirs, la voirie, les places... Concernant les bâtiments, sur les façades et toits doit être privilégié des matériaux à fort pouvoir réfléchissant, notamment pour les toits terrasses où les niveaux de température peuvent excéder les 50°C

Végétaliser la ville

Les végétaux en ville jouent le rôle de climatiseur passif. Le développement de la végétation en ville permet d'assurer une meilleure qualité de vie en période de forte chaleur. De nombreuses actions sont possible à mettre en œuvre : maintenir et développer des pelouses naturelles (dans les stades, sur la voirie...), multiplier les arbres sur l'espace public (car ils créés des zones d'ombres), préserver et créer des espaces verts (petite ceinture), végétaliser les toits et façades des immeubles...

Humidifier la ville

Les rivières et canaux sont des circuits de refroidissement naturels qu'il faut valoriser notamment en réaménageant les berges pour les piétons et en ouvrant certains tronçons des canaux actuellement souterrains. Multiplier les fontaines d'eau potable, ouvrir des lieux de baignade (dans les canaux) permettrait d'offrir aux habitants un accès direct à l'eau. Le réseau d'eau non potable est également un outil à développer pour lutter contre les fortes chaleurs. Installer des supports intégrés aux revêtements de sol assurant l'aspersion et l'arrosage des chaussées permettrait la création de couloir d'eau dans la ville. Ces éléments ne doivent pas être envisagés sans prendre en compte l'état de la ressource en eau qu'il faut bien sur économiser et préserver.

Rafrâchir la ville grâce au sous-sol

La présence de carrières souterraines, de catacombes, de tunnels et des caves contribue à rafraîchir une ville. En effet, les hausses de températures sont atténuées en sous-sol (à partir d'une quinzaine de mètre, la température se stabilise entre 12° et 14°C toute l'année). Cette fraîcheur des sites en sous-sol pourrait être utilisée pour refroidir directement les bâtiments qui sont à proximité de ces sites.

Soutenir les commerçants pour améliorer leur confort en été

Alors que les consommations de chauffage et d'électricité ont tendance à diminuer, l'usage de la climatisation a doublé sur 20 ans dans les commerces parisiens par exemple. On peut proposer des solutions alternatives aux commerçants qui utilisent des climatiseurs individuels, et créer des outils d'accompagnement et de dispositif financier pour encourager les commerçants et artisans pour investir dans l'efficacité énergétique et le confort d'été.

Amplifier les politiques de prévention des risques liés aux aléas climatiques

Les plans de prévention des risques doivent être maintenus et amplifiés. Plan canicule, plan des préventions des risques liés aux inondations, il faut s'assurer qu'en cas d'aléas climatiques (comme une crue), les réseaux d'énergie, d'eau, de transport... seront en état de marche et prévoir toutes les mesures permettant de maintenir le bon fonctionnement de ces réseaux. Ces plans de prévention doivent être conçus avec les communes limitrophes.

4.1.9 Coopérer avec le monde agricole

Le potentiel d'économies d'énergie mais surtout le potentiel de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de production d'énergies renouvelables est colossal. Pour les territoires ruraux, l'agriculture représente souvent la moitié des GES, et une bonne partie du potentiel en énergies renouvelables, surtout si on ajoute la forêt paysanne.

Il existe des coopérations entre collectivités et monde agricole sur ces thématiques, l'énergie n'étant pas nécessairement au centre mais restant cependant une composante importante, surtout parce que ce peut être un moteur du changement (produire quelque chose sera toujours mieux vécu, par un « producteur », qu'économiser...). Parmi les clés d'entrées légitimes pour une collectivité : la question de l'alimentation (cantines) ; de l'installation des agriculteurs et du foncier ; de l'eau ; du développement économique agricole (quelquefois une compétence de la collectivité : PNR par exemple).

4.2 Inciter les différents acteurs à réduire leurs consommations d'énergie

4.2.1 Sensibiliser aux économies d'énergie

Sensibiliser à la sobriété énergétique

La sobriété énergétique est indispensable à la réalisation des objectifs de réduction des consommations d'énergie. Il ne s'agit pas seulement d'une « morale comportementale » individuelle mais aussi de choix collectifs : la législation sur l'obsolescence programmée, par exemple, relève également de la sobriété.

Voici une liste non-exhaustive d'actions que la municipalité peut entreprendre dans ce domaine :

- Interventions d'associations énergie dans les écoles, les établissements culturels ou sportifs
- Concours de la famille à énergie positive
- Communications dans le journal local, affichage, guides... (éco-gestes...)
- Communiquer auprès des agents de la mairie ou de la collectivité, donner des objectifs
- Inciter les bailleurs sociaux à communiquer autour de la sobriété énergétique auprès de leurs locataires
- Appuyer les initiatives citoyennes comme les mouvements de Villes en Transition, Colibris...

- Développer une sobriété conviviale par la mutualisation des espaces et des équipements entre logements (inciter à proposer un partage d'espaces et d'équipements dans les logements). La loi ALUR devrait simplifier l'habitat partagé. Ex à Lille :

<http://www.lesvoisinsduquai.org/public/120917VdNimmo.pdf>

La sobriété énergétique vise aussi à la réduction de la surconsommation de biens matériels. Il est indispensable de favoriser l'économie circulaire, et le premier levier local est le réusage. Il faut appuyer toutes initiatives de réutilisation des biens usagés, au travers des ressourceries, des marchés de biffins, des assos de trocs... Il s'agit également de prolonger la durée de vie des objets, favoriser la réparation, et le recyclage.

Communiquer autour de la rénovation thermique des logements

La rénovation thermique des logements privés est un chantier prioritaire pour lequel la pédagogie et l'information autour des gains possibles et des moyens de financement sont primordiaux. Voici quelques actions à entreprendre :

- Publier régulièrement les coordonnées du Point Rénovation Info Service (EIE, ALE) (journal local...)
- Mettre à disposition (mairie ou mieux, sur Internet) la thermographie infrarouge de la ville
- Informer les copropriétés de plus de 50 lots de l'obligation de réaliser un audit énergétique avant le 31/12/2016
- Lancer un « défi » énergie à l'échelle de la ville : exemple de Calais
- Mettre à disposition un calculateur d'économies d'énergie en ligne

Associer les habitants au développement de la méthanisation

Le développement du compostage est un levier très important de réduction des émissions de GES, d'une part parce que les matières fermentescibles émettent alors du CO₂ au lieu de méthane (21 fois plus d'effet de serre que le CO₂) ; d'autre part parce que le volume des déchets collectés peuvent être diminués jusqu'à de moitié, et ainsi la collecte des Ordures Ménagères peut être optimisée.

La distribution de composteurs individuels ou la mise en place de composteurs collectifs sont des mesures prioritaires, tant qu'un projet de collecte séparée des fermentescibles avec unité de méthanisation n'est pas envisagé.

4.2.2 Favoriser la rénovation thermique des bâtiments

Positionnement général des communes

La municipalité peut jouer un rôle de mobilisation des différents acteurs, qu'ils soient bailleurs privés HLM, entreprises ou copropriétés... Les marges de manœuvres sur le tertiaire et l'industrie sont faibles mais il est possible de lancer une démarche d'information et de conseil envers ces acteurs.

Les communes et intercommunalités de plus de 50.000 habitants, soumises à la constitution d'un PCET et donc à des objectifs de réduction des consommations, sont concernées par tous les projets d'amélioration des performances thermiques du patrimoine qu'il soit public ou privé.

Il sera utile de mobiliser les associations locales énergie (ALE, EIE), logement (PACT, ADIL), et architecture (CAUE) pour sensibiliser la population et les acteurs locaux.

Il conviendra dans tous les cas, pour utiliser l'argent public à bon escient, de **conditionner les primes à un parcours de travaux « compatible BBC », afin de ne pas tuer le gisement d'économies d'énergies** (par exemple en fixant des valeurs minimales de la résistance thermique que doit atteindre l'isolation). Voir le site d'Effnergie pour les caractéristiques thermiques requises :

<http://www.effinergie.org/index.php/les-labels-effinergie/bbc-effinergie>.

La question de plus en plus **menaçante et grandissante de la précarité énergétique** oblige tout élu local à la prise de connaissance de l'état des habitats modestes, qu'ils soient publics ou privés, avec la réalisation de diagnostic territoriaux. Ceci afin d'accompagner les priorités d'actions de l'ANAH ou de poser la question des accompagnements pour les copropriétés modestes hors périmètre du plan de sauvegarde. Au delà des cibles déterminées par les dispositifs institutionnels, il est indispensable d'intégrer la problématique au regard des conditions de ressources, la précarité énergétique est en urgence un problème social qui se résoudra très lentement par des actions sur le logement...

Voir le site de RAPPEL : <http://www.precarite-energie.org/> (notamment le doc : <http://www.precarite-energie.org/Precarite-energetique-Etat-des.html>), le site de l'ADEME

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=20197> et le site de l'ANAH : www.anah.fr

Les communes ont différents leviers d'action :

Les logements sociaux

Représentant plus de 17% du logement, les logements sociaux sont soit gérés par des OPH (Offices Publics de l'Habitat), soit par des Organismes privés (par exemple Logirep et plus généralement les logements conventionnés (définition administrative du logement « social »)...)

Les OPH ont une cogérance tripartite (Etat, commune, associations), la commune a donc une responsabilité directe sur la situation énergétique des logements OPHLM et du poids des charges énergétiques sur les locataires, souvent modestes. Il faut faire attention à la définition des logements sociaux car il existe divers statuts (PLAI, PLUS, PLS,...) s'adressant à diverses strates de la société, et de ne pas céder à la tentation d'agir là où il y a de l'argent pour amortir les travaux (PLS, s'adressant aux classes moyennes et supérieures).

Le pilotage de la rénovation pour les Organismes privés est souvent délaissé, alors que l'élu en charge des réductions de consommations devrait **s'assurer de la situation de tous les logements sociaux**.

Il existe plusieurs mécanismes permettant de financer la rénovation énergétique des logements sociaux (ANAH, prêts de la CDC Climat, exonération de taxe foncière (TFPB)...) .

Généralement, les collectivités participent également au financement. Il convient de forcer les opérateurs à atteindre l'objectif BBC. En effet, les dispositifs nationaux n'exigent qu'une performance de 150 kWh/m².an, ce qui peut contribuer à « tuer le gisement ». Pourtant il a été montré dans plusieurs régions (sous impulsion des Conseils Régionaux) que l'atteinte du BBC était accessible à un surcoût faible, malgré la réticence initiale de bailleurs sociaux. Afin de ne pas gaspiller l'argent public, **il est important de pousser à la rénovation BBC dans le logement social**, qui est un secteur pionnier et moteur.

Le **comptage individuel des frais de chauffage** est une mesure essentielle pour garantir la sobriété d'usage dans l'habitat collectif **renové**. Des coefficients sont souvent appliqués pour compenser les « vols de calories » pour les logements de rez-de-chaussée ou de derniers étages. Des mesures de compensation sociales peuvent être mises en place si l'immeuble est mal isolé, afin de ne pas pénaliser des catégories de population déjà fragilisées (chômeurs...).

Le logement privé

Le logement privé constitue le plus gros gisement d'économies du bâtiment.

L'accompagnement des propriétaires, occupants et bailleurs, constitue une étape clé. Les PRIS (Point Rénovation Info Service, cf. contexte national) sont une première étape. Mais il convient de développer des « **plateformes de la rénovation** », qui sont des dispositifs plus complets. Elles permettent un accompagnement de bout en bout du particulier, de faire des offres techniques performantes avec des professionnels qualifiés et engagés, de faciliter le financement avec des accords bancaires et l'aide au montage des dossiers de subventions...

Le logement locatif privé représente un secteur plus important que le secteur social, y compris pour les ménages modestes, car la réalisation de travaux ne motive pas beaucoup les bailleurs qui sont généralement assurés de louer le bien quel que soit son état et qui ne paient pas les factures d'énergie. C'est aussi sur ce segment que le problème de la précarité énergétique est le plus explosif, à défaut des contraintes légales sur la qualité des logements (hors cas extrêmes). Seul un travail de communication, d'accompagnement et de financement spécifique peut limiter les dégâts.

Plusieurs exemples de « plateformes » particulièrement intéressantes existent en France : Tinergie à Brest, Renov'EE à Vannes, Lorient, Vir'volt ma maison à St Brieuc, Agence Parisienne du Climat à Paris (copropriétés), Energivie en Alsace, Effilogis en Franche-Comté... Un document de l'ADEME détaille ces initiatives :

http://ademe.typepad.fr/files/brochure_ademe_renovation.pdf

L'ADEME engagera fin 2013 des appels à manifestation d'intérêt pour proposer à des communes ou des EPCI d'accompagner le développement d'une plateforme de la rénovation.

L'accompagnement est nécessaire à la fois pour les maisons individuelles et pour les copropriétés, même si ces dernières sont généralement plus difficiles à traiter. Les copropriétés, du fait de lourdeurs d'organisation et de processus de décision, nécessitent souvent davantage d'accompagnements publics pour avancer sur un projet de rénovation. Toutes les copropriétés de plus de 50 lots et à chauffage collectif devront avoir réalisé un audit énergétique avant le 31/12/2016.

<http://ecocitoyens.ademe.fr/mon-habitation/en-copropriete/les-obligations-reglementaires-liees-a-l%E2%80%99efficacite-energetique>

Moyens d'action pour le secteur résidentiel :

- Indispensable : mettre en place une « plateforme » de la rénovation énergétique (s'appuyant sur les EIE, ALEC... existants), véritable service public pour soutenir la rénovation des bâtiments. Petites communes : se fait au niveau de l'intercommunalité. Voir le guide du CLER :

http://www.cler.org/IMG/pdf/Guichet_Unique_Propositions_CLER-3.pdf

- La collectivité peut mobiliser des outils financiers, comme les subventions, des prêts bonifiés, ou encore accorder une exonération partielle (50%) ou complète de taxe foncière (TFPB) pendant 5 ans sous certaines conditions pour les rénovations réalisées.
- Créer un parcours de rénovation et conditionner l'obtention des primes à la validation du projet par un Conseiller Info Energie. Exemple de Villeneuve d'Ascq :

http://www.villeneuveascq.fr/aides_ville_eau_solaire_isolation.html

- Autoriser la surélévation légère des bâtiments peut être un moyen de financement de travaux de rénovation (m² supplémentaires, studios permettant un retour sur investissement plus rapide). Cette autorisation passe par une modification du PLU.

Construction neuve

La réglementation qui s'applique sur le neuf est la Réglementation Thermique 2012, qui doit permettre normalement d'atteindre des performances comparables au label BBC neuf. On peut cependant d'ores et déjà préparer l'arrivée de la Réglementation Thermique 2020 avec les Bâtiments Passif (voir le label allemand Passiv-Haus) et les Bâtiments à Energie Positive (BEPOS).

Moyen d'action : délibérer en Conseil Municipal pour autoriser une exonération temporaire de taxe foncière pour les bâtiments neufs très performants, en prenant d'ores et déjà pour référence le label Passiv-Haus.

Le tertiaire privé

Il existe très peu de dispositifs d'accompagnement du tertiaire privé, qui doit pourtant lui aussi engager des rénovations. La municipalité, en fonction de ses moyens, peut inciter également la rénovation du tertiaire privé, par exemple en l'incitant à participer au volet « partenariat » des plans climats des collectivités (engagement à faire un bilan carbone, à faire des économies d'énergie...).

Les communes peuvent également créer de l'émulation, premièrement en montrant l'exemple puis en médiatisant (y compris en comparant avec le parc, donc indirectement en pointant les mauvais élèves...), voire en lançant des concours/ classements sur leur territoire.

Ressources documentaires clé (disponibles sur internet) :

- Recueil des principaux outils de financement par les maîtres d'ouvrage, ADEME, juin 2013

Ce guide fournit des éléments très pratiques et concrets (délibération type...) sur les différents moyens de financer des rénovations pour tout type de bâtiment (résidentiel, tertiaire, public, privé...).

<http://ecocitoyens.ademe.fr/>

4.2.3 Informer les acteurs économiques

Beaucoup d'actions restent à mener dans l'industrie, avec un retour d'investissement court (2 à 3 ans). Les actions possibles sont nombreuses : améliorer la performance des moteurs électriques, limiter les déperditions dans les chaufferies et réseaux, réduire les pertes dans les transformateurs électriques, optimiser les techniques des utilités (éclairage, ventilation, pompage, air comprimé, froid...).

Une étude commandée par le WWF estime des potentiels accessibles importants, de l'ordre de 17% de réduction des consommations dès 2020 et à plus long terme un gain de plus de 40%.

Ces actions permettraient de plus d'améliorer la compétitivité des entreprises, surtout les PME, sans leur faire de cadeau : l'énergie représente 1,7% du chiffre d'affaires des industries françaises (source INSEE, en ajoutant l'agro-alimentaire) soit 12Md€, somme qui pourrait donc être réduite d'1 Md€.

- Informer et conseiller les entreprises sur les actions d'économies d'énergie qu'elles peuvent entreprendre, dans le cadre des PCET
- Travailler avec les conseillers environnement des chambres de commerce et des chambres des métiers pour agir sur les petites industries
- Travailler avec la chambre de commerce pour la bonne mise en œuvre de l'obligation d'extinction de l'éclairage des commerces.
- Soutenir la création de postes de Conseil en Economie Partagée, au sein des CCI par exemple, sur le modèle de ce qui existe pour les communes, en visant en priorité les nouveaux parcs d'activité (articulation avec l'écologie industrielle).

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/efficacite-energie-industries-bati-process-utilites-11475.php4>

http://www.ee-consultant.fr/IMG/pdf/20130305_Rapport_industrie_WWF.pdf

4.3 Consommer l'énergie : moins et mieux

4.3.1 Rénover le patrimoine bâti municipal

Toute commune doit avoir fait les DPE de ses bâtiments soumis à l'obligation. Les audits ou diagnostics énergétiques permettent de déterminer les priorités de rénovation qui doivent alors être inscrites dans un plan pluriannuel d'amélioration du patrimoine.

Les communes de moins de 50.000 habitants pourraient être soumises, dès la prochaine loi de transition énergétique, à un Plan d'Amélioration du Patrimoine. Toute commune devra à minima planifier les travaux d'économies d'énergie de ses bâtiments et de l'éclairage public. Il s'agit de s'engager sur un objectif ambitieux :

- Réaliser un Plan d'Amélioration du Patrimoine compatible BBC

La désignation au sein de l'équipe technique municipale d'un responsable de la consommation d'énergie est primordiale pour mener à bien concrètement le plan d'amélioration du patrimoine.

Les petites collectivités peuvent se faire accompagner dans le cadre de Conseillers en Énergie Partagés (CEP), qui est un dispositif proposé par l'ADEME et certains Conseils Régionaux. Le CEP est mutualisé entre plusieurs collectivités de petite taille.

Une obligation de rénover le tertiaire public à l'horizon 2020, prévue par la loi Grenelle, doit faire l'objet d'un décret qui sera publié en 2014. Bien souvent les équipements de sports – piscines, patinoires, gymnases – sont fortement énergivores et recèlent généralement un fort potentiel d'économies d'énergie et permettent d'offrir un effet démonstrateur important.

Exemple à Paris : Le lancement de la rénovation de 600 écoles parisiennes, avec un premier lot de 100 écoles pour lesquelles les travaux d'efficacité énergétique seront achevés d'ici la fin des vacances scolaires 2013 et permettront de réduire de 30% les consommations et les émissions de GES.

Un outil accessible dans le cas des grandes villes est le **Contrat de Performance Énergétique (CPE)**.

Le CPE est un des outils pour que les collectivités fassent appel au financement d'un groupement d'entreprises (BTP, énergéticien) qui se rémunérera sur les économies d'énergie générées, tout en garantissant un certain niveau d'économie d'énergie après les travaux.

Déjà très utilisé dans le tertiaire privé, les CPE, dont le dispositif a été récemment renforcé, sont amenés à se développer davantage également dans le tertiaire public.

Le CPE nécessite néanmoins une grande capacité d'expertise pour négocier avec l'opérateur privé et est donc à privilégier dans le cas des grandes villes. Le maniement du CPE nécessite donc de la prudence dans les relations avec les opérateurs privés, même si des bureaux d'étude peuvent éventuellement aider les collectivités à négocier.

Il est également possible que plusieurs collectivités s'allient pour créer un véhicule en mesure de rénover leur patrimoine tertiaire. C'est le cas de la **Société Publique Locale OSER** créée en Rhône-Alpes. Cette SPL a vocation à permettre la rénovation des bâtiments de ses collectivités actionnaires, en fournissant une prestation technique complète et éventuellement un montage financier. Un intérêt majeur d'une SPL est qu'elle est considérée comme quasi-régie : elle peut

intervenir auprès de ses actionnaires (collectivités) sans passer par les procédures de marchés publics. Encore une fois, il est capital de fixer des exigences de travaux compatibles BBC afin de ne pas tuer le gisement.

4.3.2 Etre vigilant sur les constructions neuves de la collectivité

La municipalité, et par extension les SEM d'aménagement, doivent impérativement être très ambitieuses dans les programmes neufs. La réglementation qui s'applique sur le neuf est la Réglementation Thermique 2012, qui doit permettre normalement d'atteindre des performances comparables au label BBC neuf. Cependant, il convient d'être vigilant dans les projets de construction neuve en développement :

- certaines exceptions pour le secteur tertiaire permettent de respecter la réglementation avec un faible niveau de performance globale
- La mise en œuvre de la réglementation est très peu contrôlée (par les Directions Départementales Territoriales (DDT))

Au-delà, il convient de préparer l'avenir : les bâtiments neufs devront bientôt être à énergie positive : d'ores et déjà, certains projets permettent d'atteindre de tels niveaux. Notamment, les écoles primaires se prêtent bien à ce niveau d'exigence et de nombreux projets d'écoles à énergie positive voient le jour (Lyon, Limeil-Brevannes, Amiens, Pantin, Montpellier,...).

Moyens d'action de la municipalité :

- Lors du développement du projet, s'intéresser aux niveaux indiqués dans les études thermiques. Pousser à l'atteinte de niveaux ambitieux, jusqu'à énergie positive. Intégrer des énergies renouvelables, de la végétalisation...

4.3.3 Agir sur l'éclairage public et autres mobiliers urbains

Contexte

L'éclairage public représente une facture très importante et des économies peuvent être facilement réalisées. Il s'agit de changer la façon de penser la gestion de l'éclairage public et donner des objectifs de résultat (qualité d'éclairage, économie d'énergie) et non plus de moyens (nombre de lampadaires remplacés, nombre d'heures de maintenance).

D'autres postes peuvent faire l'objet d'économies d'énergie, comme les feux tricolores ou les illuminations pour les fêtes, mais représentent des postes moins importants. A voir s'ils sont intégrés ou intégrables au contrat concernant l'éclairage public.

Mesures du programme

- S'engager sur des économies d'énergie et une amélioration de l'éclairage public.

Exemples

Ville de Paris : - La mise en place d'un marché de performance énergétique sur l'éclairage public pour diminuer de 30% les consommations énergétiques.

Ville de Lille : contrat de performance lancé sur 2004-2012 dans le cadre d'un « dialogue compétitif ». Nombre de lampadaires : 24 000. 10 000 ont été rénovés. « Leur modernisation, leur standardisation et une gestion affinée ont permis d'économiser 40% de l'électricité, 60 millions de kWh et 8 Millions d'€ en cumulé, soit une année et demie d'exploitation (sur un contrat de 8 ans). »

<https://lille.eelv.fr/2010/06/des-economies-denergie-pour-leclairage-public-2004-2009/>

<https://lille.eelv.fr/2012/05/conseil-municipal-du-21-mai-2012-intervention-de-philippe-tostain/>

4.3.4 S'engager à une quote-part de consommation d'EnR

Les communes peuvent décider de jouer un rôle exemplaire en consommant de l'électricité d'un certain pourcentage d'EnR (si possible, 100%). Dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence en 2015 défini par la loi NOME (« Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité »), les villes pourront acheter une électricité à 100% renouvelable.

Actuellement, l'offre qui garantit le mieux le développement de moyens de production respectueux de l'environnement est celle d'Enercoop.

4.3.5 Agir sur les achats de la commune

- Favoriser les circuits courts pour l'alimentation (cantine des agents, cantine scolaire)
- Elaborer des critères de sélection des prestataires dans le cadre des achats publics concernant la provenance des fournitures pour privilégier une provenance locale.

4.4 Distribuer l'énergie

4.4.1 Le chauffage des bâtiments

Un guide sur les différentes énergies de chauffage dans les bâtiments est disponible en [Annexe](#).

L'équipe municipale doit se préoccuper de la gestion du chauffage des bâtiments publics et des OPHLM sous sa responsabilité, en ayant soin de traiter également la réduction de consommation de ces bâtiments.

Le chauffage des bâtiments est de loin le plus gros poste de consommation énergétique, et il est indispensable de se préoccuper de ces consommations avant d'envisager tout projet EnR électrique comme la pose de panneaux photovoltaïques (PV).

Aujourd'hui le chauffage des bâtiments en France est assuré par environ 40% de gaz, 25% de fioul, 18% d'électricité, 14% de bois, et les 3% restant par du charbon, et d'autres sources comme l'énergie de récupération issues de l'incinération des déchets

<http://www.cete-ouest.developpement-durable.gouv.fr/generalites-sur-la-chaaleur-a361.html>

Malgré un usage historique du bois individuel (environ 6 Millions de logements individuels), les EnR thermiques n'ont encore qu'une place minime dans ce mix, la chaleur fatale est également très peu valorisée en France.

Les priorités de traitement d'une municipalité sont les mêmes que pour la rénovation de l'enveloppe des bâtiments : il faut avant tout un état des lieux des moyens de chauffage des HLM et des bâtiments publics, afin notamment d'anticiper la fin de vie des chaudières et de reposer systématiquement la question du type de moyen de chauffage et d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) utilisé.

Au-delà des bâtiments publics ou HLM, la municipalité peut envisager aussi envisager le développement d'un **réseau de chaleur auquel**, s'il est classé (plusieurs conditions dont le seuil de 50% d'EnR), **le raccordement de tous les nouveaux bâtiments devient obligatoire.**

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-classement-d-un-reseau-de.html>

4.4.2 Développer les réseaux de chaleur, vecteurs de développement des Energies Renouvelables et de Récupération (ENRR)

En France, uniquement 6% des bâtiments sont raccordés à un réseau de chaleur, soit environ moitié moins qu'en Allemagne et dix fois moins qu'au Danemark, la moyenne européenne est de 20% de raccordés.

Pourtant, créer un réseau de chaleur a du sens dès lors que la densité urbaine est suffisante et que des sources d'énergies adéquates sont disponibles : biomasse, chaleur fatale industrielle, géothermie... Par contre, un réseau de chaleur au gaz n'aurait pas de sens car son efficacité serait moindre qu'une alimentation gaz de chacun des bâtiments.

Les **arguments de développement des réseaux de chaleur** sont nombreux, en voici quelques-uns par ordre de priorité :

Economique : Vecteur du développement des ENRR et de l'efficacité énergétique

- Le fait de disposer de **chaleur fatale** à proximité de bâtiments consommateurs doit poser la question de la valorisation de cette chaleur (la chaleur fatale est une chaleur issue de procédés existants et non valorisée). Les centrales thermiques de production d'électricité sont nombreuses pour couvrir les pointes d'hiver (notamment le chauffage électrique), les industries rejetant des fumées ou vapeur, les data centers, et les unités de valorisation des déchets (incinération, centre de stockage ou méthanisation...) sont autant de sources de chaleur souvent non valorisées.

Les projets intégrant une part importante d'énergie de récupération bénéficient des mêmes dispositifs de subventionnements et de fiscalité réduite que les ENR.

Exemple d'écologie industrielle à grande échelle en France : centrale de DK6 à Dunkerque, où les fumées des hauts fourneaux d'Arcelor alimentent partiellement une unité de cogénération connectée à un réseau de chaleur.

<http://www.initiativesdd.org/spip.php?article188>

- Seuls les réseaux de chaleur peuvent permettre d'**amortir le développement de certaines ENR** qui nécessitent des investissements importants (géothermie profonde, méthanisation...).
- Devant la montée des prix des combustibles fossiles, les **tarifs de vente de chaleur** peuvent être davantage **maîtrisés** par un coût de fonctionnement et de combustibles moins élevés avec les ENR. La TVA réduite à 5,5% pour les réseaux dotés de plus de 50% d'ENRR améliore d'autant plus la maîtrise des charges de chauffage dans l'habitat collectif.
- Une fois le réseau décidé, il est possible pour la collectivité de l'imposer aux promoteurs de nouveaux bâtiments, une sous-station d'échange de chaleur étant bien moins contraignante qu'une chaufferie locale, et moins coûteuse car souvent pris en charge par l'opérateur du réseau.
- Les installations centralisées ont un rendement plus important que les chaudières locales.

Environnemental : une meilleure maîtrise des nuisances

- Les émissions polluantes sont réduites dans ces installations souvent soumises à la réglementation ICPE. L'usage du bois-énergie par exemple est à privilégier plutôt que dans les inserts individuels à filtration basique ou inexistante.

- L'usage du bois énergie est aussi plus aisé que dans le milieu urbain dense où la livraison du bois pose problème.
- Les risques liés aux combustibles, gaz ou granulés-bois pas exemple, sont contrôlés par un personnel qualifié.

Les conditions de mise en œuvre du réseau de chaleur

La condition majeure de **densité urbaine** est requise pour un rendement du réseau acceptable notamment au niveau de l'octroi du Fond Chaleur, qui peut couvrir jusqu'à 30-40% de l'investissement.

La **disponibilité d'une source de chaleur fatale bon marché** (biogaz de décharge, industrie exogène...) peut justifier l'investissement dans une conduite amenant la chaleur à un centre urbain un peu éloigné, mais la distribution doit ensuite se faire sur des bâtiments collectifs et rapprochés pour garantir la rentabilité économique.

Le travers rencontré par des porteurs de projet de réseaux est alors de ne pas favoriser les rénovations thermiques pour ne pas dégrader la densité de consommation d'un quartier. Encore une fois, les élus doivent veiller à ce que les rénovations thermiques aient bien lieu. C'est aussi une condition pour que la précarité énergétique n'explose pas : s'assurer avant tout de baisser la consommation plutôt que de faire payer de nouveaux équipements ENR à des citoyens qui n'en ont pas forcément les moyens.

La **création d'un nouveau quartier** est propice à l'installation du réseau de chaleur en coordination avec le reste des VRD (Réseaux divers). Mais bien souvent la mise en place d'un Ecoquartier avec un projet d'ENR peut amener à penser le développement d'un réseau au-delà et de mettre en place un schéma directeur d'agglomération dédié.

Ex de Dijon : <http://www.grand-dijon.fr/onlinemedias/Upload/GrandDijon-26-dossier-reseau-chaleur.pdf>

Ex de Grenoble, 2e réseau français avec 160km, SEM détenue à 52% par la Ville :

<http://www.cciag.fr/nous-conna%C3%AAtre/lentreprise>

Mesures proposées :

- Réaliser un diagnostic du patrimoine des moyens de chauffage et du potentiel des énergies renouvelables et de récupération,
- Réaliser une étude de faisabilité d'un ou de plusieurs réseaux de chaleur,
- Si l'usage du bois est envisagé, réaliser une étude plus poussée sur la ressource disponible par des bureaux d'études forestiers, afin de garantir une ressource durable. Etudier la possibilité de mise en place d'une régie de gestion des ressources biomasse locales,
- Etudier les montages envisagés en privilégiant une majorité publique en cas de SEM ou de DSP. S'adjointre un cabinet AMO de confiance pour le choix du délégataire et pour les exigences de contrôle d'exploitation.

Réseaux de chaleur solaire, récupération de chaleur et réseaux de froid

Voir en [annexe](#).

Liens utiles

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Reseaux-de-chaleur,181-.html>

<http://www.cete-ouest.developpement-durable.gouv.fr/reseaux-de-chaleur-r173.html>

<http://www.amorce.asso.fr/-Reseaux-de-chaleur-.html>

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/reseaux-chaleur-energies-renouvelables-recuperation-18547.php4>

4.4.3 Gérer les réseaux de distribution d'énergie

Un guide est disponible en [annexe](#) pour faciliter la prise en main des réseaux électriques et gaz par les élus municipaux.

Electricité, gaz et réseau de chaleur, les collectivités territoriales sont compétentes en matière de distribution d'énergie.

« Les communes sont les autorités organisatrices d'un réseau public de distribution : elles peuvent confier la gestion d'un réseau de distribution à une régie ou accorder une concession pour la gestion de ce réseau (Article L. 322-1 du code de l'énergie). Les communes sont compétentes en matière d'éclairage public. Elles peuvent par ailleurs percevoir des recettes liées à la consommation d'électricité ou à l'utilisation de leur domaine public.» (Commission de Régulation de l'Énergie)

Sauf exception, les réseaux de gaz et d'électricité sont concédés à GrDF et ERDF. Pour les réseaux de chaleur, le marché est libre, Cofely et Dalkia en gèrent une part importante. L'élu en charge de l'énergie joue un rôle important sur les choix faits dans ces contrats : proposer une campagne de substitution du chauffage électrique plutôt qu'un renforcement de réseau (Vir'Volet ma maison, Bretagne) ; développer le bois sur les réseaux de chaleur...

Elles ont la possibilité de classer un réseau de chaleur pour favoriser son développement : le classement rend le raccordement prioritaire. "Une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales peut classer un réseau de distribution de chaleur et de froid existant ou à créer situé sur son territoire" (Code de l'énergie, art. L712-1). » (CETE de l'Ouest)

L'articulation des trois réseaux d'énergie justifie un pilotage stratégique de la collectivité pour planifier leur complémentarité. Les liens sont importants avec les politiques d'urbanisme et de logement, ce qui explique qu'EELV est favorable à un transfert de la compétence d'autorité organisatrice vers l'intercommunalité.

Les collectivités compétentes en matières de distribution publique d'énergie peuvent réaliser des actions tendant à la maîtrise de la demande d'énergie des consommateurs d'électricité, lorsque ces actions sont de nature à éviter ou différer l'extension ou le renforcement des réseaux publics de distribution d'électricité, ou pour le compte de personnes en situation de précarité (article L.2224-34 du CGCT). De leur côté, les EPCI à fiscalité propre peuvent réaliser des actions de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.



*Distribution et approvisionnement des territoires :
13 propositions pour moderniser la compétence AOD*

Liens utiles :

Un guide très pédagogique du SIPPAREC :

http://www.sipparec.fr/fileadmin/templates/pdf/edition/Dossier_electricite2013.pdf

Le rapport de la Cour des comptes sur les concessions de distribution d'électricité, beaucoup d'explications disponibles :

https://docs.google.com/viewer?url=http%3A%2F%2Fwww.ccomptes.fr%2Fcontent%2Fdownload%2F53104%2F1415264%2Fversion%2F1%2Ffile%2F2_I_concessions_distribution_electricite.pdf

4.5 Produire de l'énergie

Réduire notre dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire implique, comme nous l'avons vu précédemment, de travailler sur la sobriété et l'efficacité énergétique et, en parallèle, de développer les énergies renouvelables (EnR), sources d'énergie propres et abondantes.

Négligées pendant des décennies du fait d'un pétrole bon marché et, en France, de l'hégémonie de l'atome, les EnR sont aujourd'hui en plein développement. Elles bénéficient actuellement de mesures de soutien économique afin de développer les filières industrielles et à terme réduire les coûts.

Les récents déboires de la filière photovoltaïque (PV) montrent néanmoins à quel point le développement des EnR dépend d'une volonté politique. A ce titre, les municipalités sont en première ligne pour accélérer leur développement.

Il existe au moins deux niveaux d'engagement de la commune :

- Soutenir le développement des projets de production des EnR
- Devenir producteur d'EnR sur son territoire

4.5.1 Soutenir le développement des EnR

La commune peut soutenir le développement de projets EnR en réalisant les actions suivantes :

- Réaliser une étude de potentiel EnR, à l'échelle d'un éco-quartier, d'une ville et/ou d'un territoire plus large comprenant le périurbain (potentiels éoliens et biomasse notamment).
- Créer un cadastre solaire fondé sur l'accès libre aux données. Voir Paris : <http://www.cadastresolaire.paris.fr/>
- Prévoir des terrains pour la production de l'EnR dans son Plan local d'urbanisme (PLU).
 - Exiger l'intégration d'EnR dans les nouvelles constructions et zones d'activité.
 - Consulter dès cette phase les acteurs des filières concernées pour que le choix du terrain soit optimal.
 - Publier le PLU sur Internet, pour qu'il soit plus facile pour les développeurs de trouver ces terrains.
- Nommer une personne responsable du suivi des projets EnR (en principe au sein du service d'urbanisme). Cette personne doit connaître clairement les enjeux.
- Rédiger une note d'information qui décrit la procédure de développement détaillée :
 - Phases de développement et délais
 - Interlocuteurs (nom, numéro téléphone, adresse électronique) ; nommer un responsable qui maintiendra la liste à jour ; éviter qu'il y ait des interlocuteurs/décideurs qui manquent sur la liste (c.-à-d. assurer que la liste soit complète).
- Suivre les projets en cours :
 - S'assurer que les délais sont maintenus ;
 - Demander un retour d'expérience à la fin du projet ;
 - Evaluer le retour et optimiser le processus.
- Veiller à ce que les exigences posées n'enchérissent pas les projets sans nécessité.

Par ailleurs, la commune peut aider les développeurs à obtenir du gestionnaire du réseau de distribution (GRD) des informations concernant la configuration du réseau d'électricité pour faciliter la préparation de la demande de raccordement et optimiser les coûts.

4.5.2 Devenir producteur d'EnR

Production locale d'énergie

Les communes peuvent elles-mêmes devenir productrices d'énergie. En Allemagne, les services municipaux eux-mêmes produisent 10% de la production nationale d'énergie. Certaines grandes structures municipales interviennent même au niveau régional ou inter-régional, comme la société communale de Munich (<http://www.swm.de/english.html>).

La production locale d'énergie présente les avantages suivants :

- Principe de proximité de production et consommation ; ainsi l'utilisation du réseau de transport (avec ses pertes) peut être évitée.
- Création de valeur sur place. Les bénéfices restent dans la commune.
- L'investissement participatif peut être encouragé : par exemple, réaliser le financement d'un projet EnR par un investissement
 - de la commune,
 - des citoyens locaux et
 - d'un investisseur participatif comme « Energie partagée ».

- La commune peut contrôler la source d'énergie et ainsi privilégier les EnR.
- Énergie bois : la commune peut acheter des parcelles de forêt pour les exploiter durablement.

Retour d'expérience à Lille : le retour d'expérience Lillois (SCIC Solis) souligne l'absence de retombées économiques suffisantes permettant de salarier des développeurs en propre pour du développement solaire photovoltaïque. L'orientation politique à privilégier réside peut-être dans la création des conditions de mobilisation de l'épargne citoyenne locale (SAS, SCIC SARL...) pour de l'investissement dans des projets locaux, la phase de développement étant exercé en interne ou sous-traitée. Par contre la création de coopératives peut s'envisager comme des déclinaisons opérationnelles du Plan Climat Énergie.

Autoconsommation

Le mandat à venir sera celui de la parité réseau (moment où il devient moins onéreux de produire sa propre électricité par que de l'acheter) pour le solaire photovoltaïque, bouleversant les équilibres et les intérêts offre/demande. Les collectivités auront donc un intérêt économique (surtout pour un parc de bâtiments à activité de bureau) à avoir une réflexion sur l'autoconsommation.

Actuellement les fabricants d'onduleurs restent dans l'expectative, car la norme concernant l'autoconsommation (NF C 15-712-3) n'est pas encore publiée (publication prévue pour fin 2015). Mais il n'y a pas de problèmes techniques. Effectivement, en Allemagne, une multitude de systèmes pour l'autoconsommation existent déjà et sont en production.

L'autoconsommation donne des nouvelles perspectives aux communes. A long terme elles peuvent économiser des moyens, par exemple en utilisant des véhicules électriques qu'elles réalimentent sous des ombrières photovoltaïques...

4.5.3 Types de projets EnR à encourager

Le type de projets à encourager dépend de la situation locale :

En zone urbaine dense

Nous préconisons :

- La géothermie dans les zones adéquates.
- Le solaire thermique.
- La biomasse : bois-énergie, bois-rebut, méthanisation des déchets organiques...
- La chaleur produite par l'incinération des déchets est une autre source d'énergie en zone urbaine dense (chaleur fatale). Mais attention à la priorisation des actions de gestion des déchets : prévention, réusage, recyclage, puis valorisation énergétique.
- Des projets photovoltaïques (PV) : grandes toitures industrielles ou publiques, ombrières sur les parkings,... Faire attention à l'ombrage et éviter les endroits avec beaucoup de poussière.
- L'hydraulique, 2^{ème} énergie renouvelable en France : réhabiliter des ouvrages existants (l'hydraulique peut représenter une ressource très importante pour une commune de Montagne)

Attention aux technos peu rentables : l'expérience montre que les éoliennes en zone urbaine ont une mauvaise rentabilité.

En zone rurale

La plupart des sources d'EnR sont envisageables, selon les spécificités du territoire et selon les besoins.

Le lien rural-urbain est à développer via des partenariats concernant la production d'EnR dans le territoire rural et la consommation de l'énergie produite à partir de l'EnR en territoire urbain (qu'il s'agisse par exemple de la fourniture en biomasse ou de production d'électricité).

Favoriser les projets biogaz territoriaux

La création d'unités de méthanisation est l'occasion de développer des **projets de territoire** associant de nombreux acteurs économiques, des collectivités locales et des citoyens. En effet, si l'on peut imaginer que l'initiative privée et l'implication des entreprises énergétiques seraient en mesure de donner naissance à des unités de méthanisation, il serait dommage de leur laisser le seul leadership. En zone rurale, le monde agricole peut porter la méthanisation des sous-produits. En ville, une **implication forte des collectivités locales et des citoyens** est indispensable pour garantir la réussite des projets, afin d'atteindre au mieux nos objectifs de valorisation de l'ensemble des ressources. Il semble également primordial de pouvoir garantir la meilleure efficacité énergétique dans de bonnes conditions environnementales tout en permettant la création d'activités économiques et d'emplois locaux.

Les schémas territoriaux permettent d'évaluer le potentiel de ressources dans un périmètre géographique donné et d'étudier le ou les sites d'implantation les plus adéquats afin de :

- réduire les distances de transports des matières fermentescibles depuis leurs sources jusqu'aux méthaniseurs,
- s'assurer qu'une ressource potentielle n'entre pas dans le potentiel de ressources de plusieurs projets concurrents, ou souscrire une assurance pour se prémunir du risque,
- mobiliser l'ensemble des acteurs locaux producteurs potentiels de fermentescibles (agriculteurs, structures en charge de la gestion des déchets, industries et commerces produisant des déchets organiques, etc...),
- s'assurer que des petits producteurs de fermentescibles valorisables ne sont pas « oubliés » par des porteurs de projets s'appuyant sur la captation des ressources les plus rentables,
- assurer une rentabilité optimale des installations de méthanisation en assurant une plus grande diversité des approvisionnements,
- choisir les meilleures implantations afin de valoriser au mieux le biogaz produit (réinjection au réseau de gaz ou valorisation de la chaleur en cogénération),
- organiser localement la valorisation du digestat en amont du projet,
- prendre en compte les spécificités du territoire (particularité des producteurs : par exemple les éleveurs, diversité des consommateurs : par exemple présence d'un réseau de chaleur, d'une flotte de bus, agriculteurs acceptant le digestat, etc...).

Distinguons les différents types d'implication de la collectivité (pour des collectivités de type commune ou intercommunal) :

La collectivité aménageuse peut construire son « schéma local » de méthanisation en croisant les cartographies des ressources et des débouchés (réseaux gaz, puits de chaleur, bilan azote) pour proposer des typologies de projets adaptées à son (ses) territoire(s) ; le but est d'impulser des dynamiques de projets, parfois également d'anticiper les besoins d'aménagement (réalisation de ZAC avec réseau de chaleur, extension du réseau de gaz...).

La collectivité accompagnatrice peut – éventuellement sur la base de son schéma local qui peut être en préalable ou a posteriori – aider des porteurs de projet de différentes manières : accès au foncier et participation au choix du site, participation à la concertation, mobilisation de l'épargne locale si les porteurs de projets souhaitent lui faire appel, participation au montage de la société de projet via un véhicule adapté (SICA par exemple).

Comme il ne s'agit pas de ses propres déchets (on ne parle pas ici des OM ni des boues de STEP), la collectivité n'a pas « le droit » de s'immiscer dans les choix des porteurs, qui sont des acteurs économiques privés. Il est préférable que les critères de soutien soient explicités (c'est aussi le rôle du schéma local), son « avis » en amont sera d'autant plus crédible que son accompagnement sera de qualité et que son avis ne soit pas perçu comme arbitraire.

5. BIBLIOGRAPHIE

Voici une sélection non-exhaustive de guides utiles.

Gouvernance

Compétences Energie-Climat des collectivités : éléments pour un meilleur partage des actions sur les territoires - AMORCE

http://www.amorce.asso.fr/IMG/pdf/enp21comp_nrj_climat_elmts_juridiques.pdf

Règles de base et objectifs d'une politique climat-énergie – AMORCE

http://www.amorce.asso.fr/IMG/pdf/ENP_13_Regles_de_base_et_objectifs_d_une_politique_climat-energie_efficace.pdf

Guide méthodologique : comment mettre en place la nouvelle compétence ENERGIE dans les intercommunalités – AMORCE

<http://www.amorce.asso.fr/IMG/pdf/ENP09.pdf>

Quelle gouvernance territoriale pour la transition énergétique ? - RAC

[http://www.rac-](http://www.rac-f.org/IMG/pdf/Quelle_gouvernance_territoriale_pour_la_transition_energetique.pdf)

[f.org/IMG/pdf/Quelle_gouvernance_territoriale_pour_la_transition_energetique.pdf](http://www.rac-f.org/IMG/pdf/Quelle_gouvernance_territoriale_pour_la_transition_energetique.pdf)

Mobiliser les citoyens : un Plan Climat près de chez moi - RAC

<http://www.rac-f.org/Un-Plan-Climat-pres-de-chez-moi>

Guide de la planification énergétique territoriale – Energie Cités

http://www.energy-cities.eu/IMG/pdf/guide_planification_energetique_territoriale.pdf

30 propositions d'Energy Cities pour la transition énergétique des territoires

http://www.energy-cities.eu/IMG/pdf/cahier_72p_fr_2013.pdf

Financement de la rénovation thermique des bâtiments

Recueil des principaux outils financiers mobilisables par les maîtres d'ouvrage - La rénovation thermique des bâtiments – ADEME

http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/recueil_outils_financiers_maitres_d_ouvrage.pdf

Le guide des aides de l'ANAH - ANAH

http://www.anah.fr/fileadmin/anahmedias/Textes_et_publications/Les_Aides/ANAH_Guides_des_aides_juin2013.pdf

Guide Certificats d'Economie d'Energie – AMORCE

http://www.amorce.asso.fr/IMG/pdf/guide_cee_mai07.pdf

Projets participatifs et citoyens - AMORCE

http://www.amorce.asso.fr/IMG/pdf/enp_22_eolien_projets_participatif_et_citoyens-2.pdf

Guides techniques sur la rénovation thermique des bâtiments

Les travaux de rénovation thermique les plus efficaces

http://www.anah.fr/fileadmin/anahmedias/PDF_interactifs/Guide_pratique_renovation_thermique/Guide_pratique_renovation_thermique.html

Retours d'expérience

Les collectivités territoriales au cœur de la transition énergétique, Recueil de 30 démarches exemplaires - AMORCE

<http://www.amorce.asso.fr/IMG/pdf/enp20-30coll.pdf>

Rénovation énergétique de l'habitat privé : initiatives territoriales d'accompagnement – ADEME

http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=63A15C4D62260FF7BC5CB1E7873ECFB2_tomcatlocal1371117128787.pdf

Précarité énergétique

Prévenir la précarité énergétique – AMORCE

<http://www.amorce.asso.fr/IMG/pdf/ENP12.pdf>

Lutter contre la précarité énergétique : Analyse des initiatives et des besoins en Île-de-France, ARENE

[http://www.arenidf.org/fr/ficheProduit-](http://www.arenidf.org/fr/ficheProduit-65.html?idProduit=658&nc=138&e=eXZlcy5qb3VmZmVAZW5wYy5m%3D%3D)

[65.html?idProduit=658&nc=138&e=eXZlcy5qb3VmZmVAZW5wYy5m%3D%3D](http://www.arenidf.org/fr/ficheProduit-65.html?idProduit=658&nc=138&e=eXZlcy5qb3VmZmVAZW5wYy5m%3D%3D)

Précarité énergétique - État des lieux et propositions d'actions – RAPPEL

http://www.precarite-energie.org/IMG/pdf/Precarite_energetique_-_tables_rondes_departementales_V2-2.pdf

Energies renouvelables

12 fiches thématiques sur les énergies renouvelables – CLER

<http://www.cler.org/-Fiches-thematiques->

Éléments à prendre en compte pour sélectionner un développeur éolien – AMORCE

http://www.amorce.asso.fr/IMG/pdf/enp_28_choix_de_developpeur.pdf

Utiliser l'énergie solaire dans les collectivités- AMORCE

<http://www.amorce.asso.fr/IMG/pdf/ENT01.pdf>

Urbanisme

Étalement urbain et changements climatiques - RAC

<http://www.rac-f.org/IMG/pdf/Etalement%20urbain%20et%20changements%20climatiquespdf.pdf>

Chaleur

L'individualisation des frais de chauffage - ADEME

http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_individualisation_frais_chauffage.pdf

Entreprises, collectivités, faites des économies sur votre facture d'énergie avec le Fonds Chaleur de l'ADEME - ADEME

http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=38A432961CB9E307900706F6C94CC06D_tomcatlocal1366290410974.pdf

Changement climatique

Diagnostic de vulnérabilité d'un territoire au changement climatique (Français/Anglais)

http://multimedia.ademe.fr/catalogues/Guides_adaptation_au_changement_climatique/fr/index.htm

Suivre et évaluer l'adaptation au changement climatique dans les territoires

http://multimedia.ademe.fr/catalogues/Guides_adaptation_au_changement_climatique/fr/index.htm

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie ou un plan d'action d'adaptation dans un territoire

http://multimedia.ademe.fr/catalogues/Guides_adaptation_au_changement_climatique/fr/index.htm

Prospective

Terra Éco "Comment vivrons-nous dans nos villes en 2050 ?"

http://www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=C2090E19598396816C04535ED50E7624_tomcatlocal1349706132389.pdf

6. ANNEXES

Gouvernance : des calculs économiques et une prospective à (re)faire

Dans la décision d'agir, l'investissement à réaliser est souvent un facteur déterminant et limitant, servant de justification à l'inaction. Il faut rappeler qu'en matière de maîtrise de l'énergie, il s'agit d'actions rentables, donc associées à des pertes financières futures si elles ne sont pas mises en œuvre à temps. Une étape préalable déterminante consiste à faire une analyse en coût global. Reste ensuite à étudier qui investit quoi et qui bénéficie du retour sur investissement. Rappelons que la raréfaction comme l'augmentation des exigences en matière de sécurité et d'environnement, pour les fossiles et le nucléaire, ont pour première conséquence un renchérissement de ces énergies. A l'inverse, le développement des énergies renouvelables et leur passage à une autre échelle (objectif de 23% de la consommation d'énergie finale en 2020) entraîne une baisse des coûts et des opportunités de création d'emplois locaux.

Dans tous les cas, il est important de réaliser et mettre à jour des analyses prospectives comparatives en coût global.

En matière d'énergie, les collectivités délèguent de plus en plus, pour remplir leurs nouvelles fonctions, à différentes structures.

Repenser les transports

L'atteinte des objectifs EELV de réduction des consommations et des émissions de GES dans le transport ne peut pas se régler au seul moyen d'une « révolution technologique » faisant appel à des énergies d'origine non pétrolière. En particulier aucune autre source ne permet de répondre au besoin actuel dans le transport sans remettre en cause les grandes orientations énergétiques d'EELV.

Par exemple, si les distances parcourues annuellement en voiture étaient réalisées au moyen de véhicules électriques, elles engendreraient une consommation de 100 TWh, soit une augmentation de 23 % de la consommation électrique française annuelle. Mais la seule piste du report modal n'est pas non plus suffisante. Par exemple, 70 % des voyageurs.kilomètres correspondent à des déplacements de plus de 20 kilomètres pour lesquels les modes actifs (marche, vélo...) ne sont pas adaptés.

Actuellement, plus de 80% des distances parcourues par les personnes (calculés en nombres de « voyageurs.kilomètre ») sont effectués en voiture : malgré une croissance régulière ces dernières années, les transports collectifs terrestres représentent une part faible des déplacements. Or, le taux d'occupation moyen des voitures en France est de 1,4 passager.kilomètre : il existe une grande marge de progrès, à coût faible, par des évolutions dans l'usage des véhicules.

Les enjeux face aux objectifs de réduction des consommations dans les bâtiments et à la précarité énergétique

La municipalité est un acteur majeur du plan de rénovation thermique du résidentiel-tertiaire, secteur aujourd'hui consommant plus de 40% de l'énergie primaire et responsable de 27% des émissions de GES. Ce secteur est la **plus grande source d'économies d'énergie** et l'investissement dans la rénovation est **très intensive en emplois locaux non délocalisables** : la rénovation énergétique permet de créer au moins 12 emplois directs et indirects pour 1 million d'euro d'investissement (contre 4 emplois/m€ pour l'automobile, pour l'achat d'équipement, pour les équipements de défense, ou 8 emplois/m€ pour les travaux d'infrastructure...).

La rénovation énergétique des bâtiments est un élément crucial pour la réussite de la transition énergétique. L'objectif doit être l'atteinte à l'horizon 2050 d'un Basse Consommation, c'est-à-dire consommer 80 kWh/m².an en moyenne, pour tous les bâtiments. Tous les bâtiments construits à partir de 2020 devront être à « énergie positive », c'est-à-dire produire au moins autant qu'ils consomment. Il faut revendiquer un droit pour tous à vivre et à travailler dans des bâtiments à énergie positive ou basse consommation d'ici 2050 !

Le gros enjeu est celui de la rénovation, car il faut drastiquement augmenter les rythmes et la qualité des rénovations actuelles pour atteindre les objectifs. Cela implique de rénover en France de l'ordre de 900 000 logements par an à partir de 2020 et 27 millions de m² dans le secteur tertiaire. Chaque logement devra généralement faire l'objet de travaux complets.

L'atteinte de l'objectif de 80 kWh/m².an en énergie primaire pour les cinq usages pris en compte par la réglementation thermique des bâtiments (chauffage, refroidissement, eau chaude, éclairage, auxiliaires) doit être envisagé de manière souple : il se peut que sur certains bâtiments il ne soit pas atteignable raisonnablement, mais il faudra alors pousser plus loin l'ambition sur d'autres bâtiments plus faciles, afin d'atteindre l'objectif en moyenne. Ce niveau d'efficacité peut également être atteint en plusieurs étapes (bâtiment à basse consommation, BBC par étape), mais il faut prévoir le cheminement et les investissements dès les premiers travaux afin de ne pas « tuer le gisement d'économie d'énergie » (c'est-à-dire faire des rénovations incomplètes ou mal pensées qui hypothèquent l'atteinte d'une performance complète).

Contexte national

Le gouvernement s'est fixé l'objectif de 500 000 rénovations par an en 2017, ce qui est sur la trajectoire, à condition que les rénovations soient ambitieuses (niveau BBC ou approchant).

Le gouvernement a lancé un Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat portant sur différents axes (formation des professionnels, accompagnement pour déclencher la décision, organiser les financements).

Les dispositifs locaux d'accompagnement des particuliers (opérateurs de l'ANAH, EIE/ALEC, CAUE, ADIL...) sont mis en cohérence et deviennent des Points Rénovation Information Service (PRIS), qui doivent couvrir tout le territoire. Le numéro azur national (0810 140 240) et le site internet (renovation-info-service.fr), ainsi que les campagnes de communication nationales, permettent de renvoyer les particuliers vers ces dispositifs locaux. Néanmoins, cet accompagnement est encore insuffisant : les conseils restent insuffisamment poussés, et l'offre du secteur privé (des banques jusqu'aux artisans) reste insuffisamment développée. De plus la méthodologie choisie n'est pas assez ambitieuse pour permettre d'atteindre les engagements pris pour 2050.

Les collectivités locales, en particulier les communes et les EPCI, ont un rôle d'animation crucial à jouer pour permettre une concrétisation des rénovations de qualité accessibles à tous.

Guide pour les Energies de chauffage

Chauffage électrique

Malgré la RT2012, le chauffage électrique persiste dans les projets de nouveaux bâtiments.

<http://www.lemoniteur.fr/199-materiaux/article/actualite/18996904-le-chauffage-electrique-va-t-il-disparaitre-en-2013>

<http://www.lemoniteur.fr/201-management/article/actualite/20916299-la-rt-2012-ne-discrimine-pas-la-filiere-electrique>

Pour les promoteurs c'est la solution de facilité. Bien souvent en milieu urbain, les réseaux d'électricité et de gaz sont disponibles à proximité. Or l'électricité est à raccorder de toute façon pour les besoins spécifiques, si le réseau de gaz est éloigné, les coûts de raccordement peuvent rebuter. Par ailleurs les coûts des réseaux secondaires, de mise en place d'une chaufferie gaz, de la cheminée...tout cela fait de la solution gaz un surcoût d'investissement qui feront préférer le chauffage électrique aux promoteurs. Les articles du Moniteur expliquent pourquoi le chauffage électrique par effet joule est condamné par la RT2012, or du fait de souplesses autorisées par cette loi, bien des bâtiments en sont encore équipés. Il faut donc veiller à ce que les porteurs de projet délaissent cette technique, la plus inefficace.

PAC (Pompe à chaleur)

Lorsque l'électricité est la seule option envisagée, il est préférable de promouvoir les PAC. Cependant il faut faire attention aux usages de cette technique, qui n'est pas une énergie renouvelable, voici une note du CLER bien renseignée:
http://www.cler.org/IMG/pdf/NoteCLER_PAC_2011_vf.pdf

Le développement massif des PAC est déjà d'actualité. Il faut néanmoins faire très attention à ce qui est proposé, car une PAC n'est efficace que si la différence entre sources froide et chaude est faible. Il faut donc veiller à une source tiède, géothermique (profonde, sur nappe ou sur aquifère, sur pieux...), aérothermique (puit canadien, ventilation double flux...) ou hydro thermique (chauffe-eau thermodynamique...).

Attention à l'effet rebond de cet équipement, avec l'usage l'été en mode rafraîchissement.

Le gaz

Bien sûr le gaz comme l'électricité est une solution de facilité lorsque le réseau GRDF est proche. Le gaz naturel est un combustible dont facile d'utilisation et dont les émissions de polluant sont faibles.. Le seul hic, mais pas des moindres, est l'origine non renouvelable et non locale et que c'est une énergie fossile qui contribue au changement climatique. Le gaz vient essentiellement de quatre pays (Norvège, Pays-Bas, Russie, Algérie). Même si la Norvège maintient un niveau de production élevé, la production de gaz en Europe est en déclin. Le gaz reste indexé sur le prix du pétrole, et le boom des gaz de schistes américains n'a que très peu de répercussions sur le prix du gaz européen car le gaz se transporte difficilement et les marchés restent régionaux. Le prix du gaz devrait par conséquent continuer sa progression au rythme des 10 dernières années, soit +10% par an.

L'essor du biogaz est une perspective, mais comme le gaz est sollicité par la production d'électricité pour pallier les intermittences et assurer les pointes, et qu'il constitue également une solution efficace pour améliorer les émissions du transport, la méthanisation, en plein balbutiement aujourd'hui, ne pourra pallier qu'une petite partie des besoins actuels.

Aujourd'hui les chaudières à condensation et les micro-cogénérateurs (production combinée d'électricité et de gaz) sont d'usage courant et subventionnés par le CIDD. Pourtant, il faut ainsi tant que possible essayer de limiter son usage dans les bâtiments en posant systématiquement la possibilité de l'usage d'ENR ou de PAC.

Le fioul

Les tensions sur le pétrole, qui est facilement transportable, sont inexorables, et l'augmentation des prix aussi, surtout que le fioul domestique, comme le diesel, n'est pas suffisamment taxé au regard des pollutions engendrées (CO₂, particules fines).

Ce combustible est à bannir autant que possible.

Les énergies renouvelables thermiques

Il est recommandé dans un premier temps de réaliser une étude pour déterminer le potentiel d'un territoire, que ce soit à l'échelle d'une Agglo ou d'un éco-quartier, pour chacune des énergies alternatives, y compris les sources potentielles de chaleur fatale.

En plus des nombreux dispositifs de subventions individuels (CIDD, Eco-PTZ...), disponibles aussi bien pour la rénovation thermique que pour la mise en place d'ENR, le Fond chaleur et la TVA réduite « chaleur renouvelable » sont des outils dédiés aux développements d'ENR thermiques à une échelle collective.

Le bois, la biomasse

D'usage traditionnel, le bois à usage individuel est la première énergie renouvelable en France. Ces dix dernières années ont vu un boom de cet usage du fait des nombreuses aides, que ce soit au niveau individuel avec le développement des poêles à granulés ou plaquettes mais aussi au niveau collectif avec les projets de chaufferie bois alimentant des réseaux de chaleur, à l'échelle d'une ville ou d'un écoquartier (micro-réseau). Cependant, il ne faut pas oublier que le premier combustible reste le bois bûche ; on ne pourra alors qu'insister sur la nécessité de renouveler le parc existant des inserts première génération, par des appareils beaucoup plus économes et moins polluants, ce qui engendrera un double bénéfice sur les ressources et sur la pollution atmosphérique (voir le programme de la vallée de l'Arve avec l'ADEME).

Malgré un potentiel français restant non exploité, la ressource en bois est limitée, même si la disponibilité de la ressource est un sujet à travailler et non une donnée figée. Les importations massives (Canada, Russie...) sont envisagées par plusieurs entreprises majeures portant de très gros projets. Il est donc indispensable que les élus locaux s'assurent de la réalisation d'études sérieuses d'ingénierie forestière avant la réalisation d'un projet conséquent mais aussi à posteriori au travers d'audits de la ressource. Notons que le bois peut venir, en plus de la forêt, d'espaces boisés non forestiers et de coproduits et déchets issus du bois.

Les projets publics peuvent parfaitement fixer des conditions sur les ressources. Il est surtout nécessaire d'articuler bois énergie, forêt et autres usages du bois. Cela dit, tout ne se réduit pas à une question de concurrence d'usages et de priorités : les synergies existent ! La collectivité peut jouer un rôle moteur pour favoriser à la fois l'utilisation du bois dans la construction (commande publique) et dans l'énergie, encourager les pratiques sylvicoles durables, etc.

Au-delà du bois, les autres sources de biomasse sont nombreuses (paille, résidus industriels, biogaz...). Toutes ces solutions doivent être étudiées avec soin notamment afin d'évaluer les impacts environnementaux.

La méthanisation est une technique en plein développement, encore délicate d'utilisation

La Géothermie

La géothermie est une source inépuisable de chaleur, qui nécessite souvent l'usage complémentaire de PAC pour relever la température et est surtout adaptée pour les bâtiments neufs fonctionnant avec un réseau basse température (planchers chauffants par exemple).

Il existe plusieurs types de géothermie, selon la température de la source, la technologie employée et l'usage : <http://www.geothermie-perspectives.fr/>

Le Fonds Chaleur accompagne les projets de géothermie profonde, notamment avec une garantie partielle en cas d'échec des forages.

Le Solaire thermique

Peu favorisé en France, les panneaux solaires thermiques équipent déjà les toits ou des flancs de collines exposés dans plusieurs pays que ce soit l'Allemagne, l'Autriche ou le Danemark.

Son usage est évident pour l'eau chaude sanitaire (chauffe eau solaire) car les besoins d'Avril à Septembre peuvent être largement comblés, mais aussi pour le chauffage dans les régions à fort ensoleillement.

Voici un site de référence sur cette ENR à très gros potentiel : http://www.tecsol.fr/st_fr/

Réseaux de chaleur solaire, récupération de chaleur et réseaux de froid

Réseaux de chaleur solaire et Stockage de chaleur

Si la géothermie et la biomasse se développent fortement en France, notamment sous l'impulsion du Fonds Chaleur, le solaire thermique est négligé alors que le potentiel est gigantesque. Produisant d'avantage l'été, sa rentabilité est garantie lorsqu'il est utilisé pour les besoins en eau chaude sanitaire.

Tout logement neuf devrait être équipé de solaire thermique, mais aussi tout bâtiment tertiaire ou parking couvert à proximité de logements pourrait en être équipé pour alimenter un réseau de chaleur local.

La ressource bois est assez limitée, donc les ressources renouvelables à promouvoir en priorité sont bien le solaire thermique et la géothermie lorsque c'est possible.

<http://www.solar-district-heating.eu/fr/R%C3%A9seudeChaleursolaire.aspx>

Les réseaux de chaleur permettent également d'utiliser la chaleur stockée en intersaisons, dans des réservoirs enterrés, à partir du traitement des déchets ou de solaire thermique.

D'importants potentiels, de nombreux exemples en Europe : voir site de l'INES.

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/solaire-thermique-reseau-chaleur-energie-stockage-cout-14158.php4>

Récupération de la chaleur des eaux usées

Voici une idée d'avant-garde qui permet, avec des PAC, de puiser des calories dans des eaux usées, généralement tièdes. Cette technique n'est rentable que si de nouveaux réseaux VRD sont prévus, par exemple dans le cas de la mise en place de réseaux séparatifs (eaux pluviales/eaux usées).

Réseau de froid et rafraîchissement d'été

Des réseaux de froid existent dans les grands centres urbains (Paris, La Défense, Lyon,...) et sont développés par des filiales des opérateurs de réseaux de chaleur.

Comme pour les réseaux de chaleur, l'investissement peut être justifié à condition qu'un besoin suffisamment dense existe, par exemple dans un centre d'affaire.

En intersaisons, la fraîcheur relative des cours d'eau peut être utilisée pour minimiser les consommations, souvent d'électricité, cette technique s'appelle le free cooling.

<http://www.enerzine.com/14/12081+les-reseaux-de-froid-solution-trop-souvent-neglige+.html>

Le froid peut aussi être également produit à partir de chaleur (< 100°C). Cette technique est très bien adaptée dans les climats méditerranéens et tropicaux (DOM) étant donné que les besoins de

climatisation correspondent souvent aux pointes d'électricité. Les centrales thermiques de production d'électricité peuvent alors contribuer à la production de froid.

La climatisation comporte souvent un potentiel important d'économie d'énergie tant son usage peut être abusif. Il faut privilégier un usage modéré (rafraîchissement) et pour les bâtiments neufs promouvoir la conception bioclimatique.

Gérer les réseaux d'électricité et de gaz

Les communes doivent s'intéresser aux réseaux de distribution d'électricité et de gaz car ceux-ci vont être au cœur de la transition énergétique :

- Raccordement des EnR (éolien, photovoltaïque, biogaz,...),
- Priorité à donner aux actions de maîtrise de l'énergie avant toute action de renforcement des réseaux,
- Gestion intelligente des réseaux (smart grids),

Or, la lecture attentive des rapports des chambres régionales des comptes met en évidence la faible implication des collectivités, jusqu'à maintenant, dans la gestion des concessions de distribution.

La décentralisation en marche doit amener les collectivités à se saisir de leur compétence énergie et à agir de concert avec les concessionnaires de réseau, sur les questions techniques mais aussi vers la diminution de la précarité énergétique.

Mais, depuis la loi de 1946, la quasi-totalité des Autorités Organisatrices de la Distribution (AOD) se sont vues imposer un concessionnaire unique :

- Electricité Réseau Distribution France (ERDF) pour l'électricité et
- Gaz Réseau Distribution France (GRDF) pour le gaz.

Cette situation de monopole déséquilibre le dialogue entre les AOD et le concessionnaire, et de nombreuses AOD rencontrent des difficultés à obtenir les informations sur les services publics concédés et notamment l'inventaire des biens de la concession, le programme détaillé d'investissement, les données détaillées de consommation, le sort des provisions pour renouvellement des biens, et à apprécier le bilan financier à la « maille » de la concession.

Surveiller le concessionnaire

Un grand nombre de contrats de concessions des réseaux d'électricité vont arriver à terme d'ici 2025 : les collectivités doivent se mobiliser, d'une part pour **préparer le renouvellement des contrats** très en amont, et d'autre part pour obtenir du concessionnaire les **données** dont elles ont besoin pour piloter la transition énergétique.

Il s'agit donc :

- D'affecter des ressources humaines au contrôle du concessionnaire. Ceci est prévu dans le fonctionnement des concessions puisque la redevance de fonctionnement (dite « RI ») versée par le concessionnaire à l'AOD, a pour objet de financer les dépenses annuelles de l'autorité concédante pour l'accomplissement de sa mission (contrôle de l'exécution de la concession, conseils aux usagers, coordination des travaux etc.).
- De se documenter sur le terme de la concession,
- D'engager très en amont du renouvellement des contrats des audits financiers, techniques et patrimoniaux sur la concession,

- D'exiger du concessionnaire : un compte de résultat à la maille de la concession, le détail de l'actif et du passif, un compte de résultat prévisionnel sur 3 ans. Une attention particulière doit être portée aux provisions pour renouvellement et tout particulièrement le suivi de leur dotation et de leur consommation par le concessionnaire,
- De ne pas valider les Comptes Rendus d'Activité (CRAC) présentés par les concessionnaires tant qu'ils ne répondent pas aux exigences décrites ci-dessus,
- Si la collectivité prend des décisions, comme la prolongation de la concession, sans les connaissances financières, techniques et patrimoniales nécessaires, de déposer un recours au tribunal administratif pour demander l'annulation de la décision prise.
- Lors du renouvellement, insérer un volet MDE et ENR dans le contrat

Remarque : lorsque la concession est gérée par un Syndicat, il appartient aux élus municipaux écologistes

- D'occuper des postes clés dans la gestion du syndicat (vice-présidence...),
- D'être en relation avec le syndicat pour obtenir les informations et la politique souhaitée.

Exploiter les données de consommation et de production énergétique

Afin de conduire de manière efficace les politiques de transition énergétique et les actions de lutte contre la précarité énergétique, les collectivités doivent pouvoir accéder aux données détaillées de consommation et de production d'énergie dont dispose le gestionnaire de réseau de distribution.

La loi garantit l'accès des collectivités aux données des réseaux d'électricité et de gaz nécessaires à la conduite de leur politique de transition énergétique dans le cadre des Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et des Plan Climat Energie Territorial (PCET), toutefois cet accès est aujourd'hui limité par l'interprétation de l'exploitation des Informations Commercialement Sensibles (ICS).

La loi de Transition Énergétique prévue pour 2014 pourrait améliorer l'accès aux informations ; en effet la synthèse « Distribution » du Débat National de la Transition Énergétique prévoit la création d'une obligation de service public de gestion de données de consommation.

Il s'agit donc

- De surveiller la création d'une obligation de service public de gestion de données de consommations à la maille IRIS dans la loi de Transition Énergétique en 2014.
- De détecter la précarité énergétique à partir des données (notamment les coupures d'électricité ou de gaz.)
- De repérer les « passoires thermiques » (logements à rénover en priorité) partir des données de consommation.
- D'améliorer le pilotage des politiques de transition énergétique via l'accès aux données.

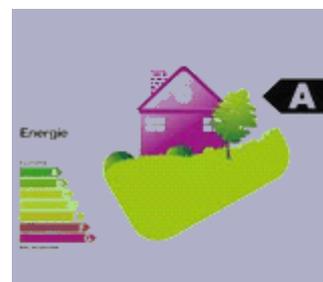
Voir le guide d'AMORCE : quel accès aux données pour les collectivités ?

http://www.amorce.asso.fr/IMG/pdf/amorcerappenqdonneesconsogazelec20122eme_edition.pdf

Maîtrise de la demande en énergie

Rappel du **cadre législatif** (L.2224-34 du CGCT) :

Sur le volet maîtrise de la demande en énergie, les collectivités locales ou l'AOD peuvent « réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergies de réseau des consommateurs finals ou faire réaliser, des actions tendant à maîtriser la demande d'énergies de réseau des consommateurs



desservis en basse tension pour l'électricité ou en gaz, lorsque ces actions sont de nature à éviter ou à différer, dans de bonnes conditions économiques, l'extension ou le renforcement des réseaux publics de distribution d'énergies de réseau relevant de leur compétence. Ces actions peuvent également tendre à maîtriser la demande d'énergies de réseau des personnes en situation de précarité. »

« Ils peuvent notamment apporter leur aide à ces consommateurs en prenant en charge, en tout ou partie, des travaux d'isolation, de régulation thermique ou de régulation de la consommation d'énergies de réseau, ou l'acquisition d'équipements domestiques à faible consommation. Ces aides font l'objet de conventions avec les bénéficiaires. »

« Les actions de maîtrise de la demande d'énergies de réseau peuvent donner lieu à délivrance de certificats d'économies d'énergie aux collectivités territoriales ou à leurs groupements concernés, dans les conditions prévues aux articles 15 et 16 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique. »

Il s'agit donc :

- D'utiliser le cadre législatif existant pour réaliser des actions de maîtrise de la demande d'énergies de réseau
- D'inscrire dans les contrats de concession l'obligation pour le Gestionnaire de Réseau de Distribution, avant tout travaux d'extension, de faire une étude comparative entre l'extension et une action de maîtrise de la demande en énergie, le choix devant être justifié.


 COMMUNAUTÉ
 D'AGGLOMÉRATION
 DU PLATEAU DE SACLAY

Informier, conseiller, accompagner

Le rôle de l'Agence Territoriale de l'Énergie

PAR MARIE-PIERRE DIGARD,

 PREMIÈRE ADJOINTE AU MAIRE D'ORSAY, VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
 D'AGGLOMÉRATION DU PLATEAU DE SACLAY, EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
 ET DE L'ÉNERGIE, PRÉSIDENTE DE L'ATEPS


Pour contribuer à la maîtrise et l'optimisation énergétique, la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) a mis en place son agence locale de l'énergie et du climat (ATEPS¹). Un projet au service des habitants et des collectivités locales

¹ Agence Territoriale de l'Énergie du Plateau de Saclay
www.ateps.fr

En matière de maîtrise de l'énergie, les besoins variaient au sein des collectivités de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (100 000 habitant/es, dans l'Essonne). Certaines s'attachaient à développer l'information et les conseils aux particuliers; d'autres étaient en attente d'un soutien en personnel dédié aux économies d'énergie.

Initiés au début de mandat en 2008, les échanges ont abouti deux ans plus tard à la création de l'Agence Territoriale de l'Énergie du Plateau de Saclay (ATEPS) sous la forme d'une association loi 1 901. Parmi ses membres fondateurs, elle compte la Communauté d'Agglomération et les collectivités membres. Elle bénéficie de subventions de l'Ademe-Ile-de-France, de la Région et du Conseil général.

LA FÊTE DE L'ÉNERGIE

Marie-Pierre DIGARD est élue à Orsay, elle a été désignée présidente de l'ATEPS: « la première mission de l'agence est d'informer, de conseiller et d'accompagner le grand public. Elle héberge donc un **Espace Info Énergie (EIE)**, animé par un conseiller spécialisé,



Marie-Pierre DIGARD

PREMIÈRE ADJOINTE AU MAIRE D'ORSAY, VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
 DU PLATEAU DE SACLAY, EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, PRÉSIDENTE
 DE L'ATEPS

marie-pierre.digard@mairie-orsay.fr



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PLATEAU DE SACLAY : L'AGENCE TERRITORIALE DE L'ÉNERGIE

qui est labellisé par l'ADEME. Celui-ci organise des permanences dans les 10 communes adhérentes où il reçoit gratuitement les particuliers. L'agence est présente aux différents rendez-vous communaux et intercommunaux : fêtes de quartier ou de village, forums associatifs de rentrée, manifestations locales... »

L'ATEPS organise également des événements de sa propre initiative. C'est le cas, par exemple, de la Fête de l'énergie, en octobre (films, débats, quiz) pour toucher le plus grand nombre d'habitant/es. En 2012-2013, l'ATEPS a organisé avec trois autres EIE du département « le Défi familles à énergie positive ». Le rendez-vous consiste à suivre des foyers volontaires durant une période de chauffe et de les conseiller par des gestes simples à réduire leur consommation... Avec à la clé, des résultats probants avec des réductions de 15 %, en moyenne !

L'ATEPS intervient également pour des séances de sensibilisation en direction de publics cibles relais : enseignants, gardiens d'écoles ou de gymnases, assistants sociaux. « A partir de septembre 2013, précise l'élue, l'agence a souhaité développer ses missions concernant la précarité énergétique et les copropriétés. »

 RÉDUIRE
 LA DÉPENSE PUBLIQUE

Marie-Pierre DIGARD : « Le second objectif de l'agence est le soutien aux communes de moins de 10 000 habitant/es. Un conseiller en énergie partagé (CEP) est mis à leur disposition. Sa première tâche a été d'établir un bilan triennal des consommations énergétiques sur le patrimoine bâti, l'éclairage public ou encore les carburants. L'analyse simple des factures permet parfois de réaliser des économies quasi immédiates en changeant, par exemple, un abonnement surdimensionné. » Une fois ce bilan présenté, le conseiller réalise un diagnostic des bâtiments les plus énergivores et soumet des préconisations aux élu/es concerné/es. Il a de même, un rôle d'assistance aux services municipaux dans la rédaction de cahiers des charges ou dans l'analyse de réponses à des marchés de travaux.

Le conseiller peut également tenir un rôle d'animation d'un réseau de techniciens et d'élus/es qui se réunit tous les trimestres autour de thématiques comme l'éclairage public, les certificats d'économie d'énergie ou encore les économies d'eau.

Les clés de la réussite

- **Partir d'un consensus politique** : il permet d'associer l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération à la démarche et à la gouvernance. L'agence est conçue comme un service public qui doit bénéficier à toutes les villes et à leurs habitant/es !
- **Trouver les partenariats financiers pérennes (Ademe, Région)** : ceux-ci permettent de s'inscrire dans des dispositifs triennaux (signature de convention pour le co-financement des postes par ex). Cela permet de se projeter dans la durée...
- **Communiquer partout et tout le temps sur les supports disponibles** (affiches, accueil des maires, médiathèques, sites Internet des villes, magazines municipaux)
- **Etre en relation avec l'ensemble du territoire**. C'est par exemple, délocaliser les permanences afin d'être plus proche des habitant/es.
- **Les Ressources humaines sont une richesse** : Pensez collectif ! Gagnez la confiance des techniciens municipaux en respectant le rôle de chacun. Comprendre le fonctionnement des collectivités territoriales est primordial !
- **Se donner les moyens de travailler correctement**. Investir dans du matériel d'animation (des maquettes, des jeux), acquérir des instruments de mesures (sondes de température, caméra thermique) pour diagnostiquer correctement.
- **Ethique et qualité des services rendus**. Offrir un service de qualité, neutre et indépendant grâce à la reconnaissance et à l'appui de l'Ademe : ce gage de neutralité et d'indépendance permet de rassurer les administré/es. La démarche de l'Agence ne doit pas être perçue comme une institution commerciale.

Aller plus loin

Le débat sur la transition énergétique a permis de mettre en lumière le rôle des 32 agences locales de l'énergie et du climat françaises, fédérées au sein de FLAME². Ces agences, qui ont toutes la caractéristique d'être des associations présidées par un/e élu/e, permettent à nos territoires d'avancer vers plus de sobriété énergétique, de mettre en valeur des expériences réussies et de donner aux habitants, aux techniciens l'envie d'agir concrètement. L'animation nationale du réseau des agences est un atout fort puisqu'il permet de mutualiser nos pratiques. Les agences ambitionnent d'être reconnues comme « guichets uniques », cela implique de nouveaux partenariats au niveau local avec des structures comme l'ANAH ou l'ADIL.

² <http://www.federation-flame.org>

© La FEVE - 2013

Publié par la FEVE en octobre 2013 • Responsable de la publication : Jean-François CARON, président de la FEVE • Responsable de la rédaction : Anouk COSTALES, directeur • Coordination : Catherine CARDELLER, Catherine HERVEU & Roman DANEC, membres du bureau de la FEVE.

Imprimé sur papier recyclé



la formation des élu/es est assurée par le Cédés
www.cedis-formation.org

[PUBI-INFO]



TOULOUSE

L'autorité organisatrice de l'énergie

Un nouveau mode de gouvernance à l'échelle du territoire

PAR ANTOINE MAURICE

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULOUSE, VICE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TOULOUSE MÉTROPOLE



Le débat sur la transition énergétique doit s'achever à l'automne par le vote d'une loi qui déterminera un nouveau cadre pour cette thématique chère aux écologistes. Pour la première fois en France, la question énergétique est réellement discutée. Nombreux/ses sont les élu/es écologistes à s'investir dans des actions territorialisées pour accompagner ou mettre en œuvre la transition. La FEVE propose une série de fiches consacrées à des actions concrètes, qui marchent (!) et qui ont toutes pour point commun le souci de la maîtrise publique.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Afin d'encourager une stratégie énergétique plus cohérente sur tout le territoire toulousain, il a été décidé mettre en place un nouveau mode de gouvernance : l'Autorité Organisatrice de l'Énergie (AOEn). L'expérimentation repose sur une organisation transversale au sein de la communauté urbaine qui coordonne, sous le pilotage d'un/e élu/e, le savoir-faire de plusieurs services techniques. Elle s'appuie également sur le travail des acteurs de terrain et les services des communes membres.

Partagée entre plusieurs collectivités et leurs différents services techniques, la politique de l'énergie gagnait à être réorganisée avec davantage de cohésion, dans une réflexion plus globale. C'est ce constat, associé aux opportunités nées de l'élaboration du Plan Climat Énergie Territorial, qui a fait naître le principe d'une gouvernance partagée entre les différents niveaux de collectivités. Dès lors, l'Autorité Organisatrice de l'Énergie (AOEn) intégrait la première cible du plan d'actions : « atteindre la sobriété énergétique et développer les énergies renouvelables ».

Les objectifs affichés étaient les suivants :

- mutualiser et rendre plus opérationnelles les compétences existantes

- systématiser en amont l'analyse des projets urbains majeurs à travers le prisme « production, distribution, consommation et sensibilisation »
- proposer une réponse cohérente et globale pour ces projets et entre ces projets urbains à l'échelle de Toulouse Métropole
- aider à la décision, en accompagnant les services et directions compétentes
- assurer le suivi de l'ensemble des actions engagées sur le territoire

La mise en place de cet outil de mutualisation s'est étirée sur une année. L'AOEn est portée par une petite structure active, autour d'un directeur général adjoint, un ingénieur territorial, un technicien énergie et l'appui du directeur bâtiment énergie.

Elle dispose de son propre budget pour mener quelques études générales, mais le reste est sous la responsabilité de chacune des directions concernées. L'AOEn dispose d'une vocation consultative pour les projets en lien avec l'énergie mais chaque collectivité reste pilote de ces actions.

La stratégie d'action de l'AOEn repose sur les axes suivants :

- consommations : bâtiments, projets d'aménagements...
- production et achats publics
- distribution et optimisation des réseaux
- conseils : appui aux communes, lutte contre la précarité énergétique...


TOULOUSE: L'AUTORITE ORGANISATRICE DE L'ÉNERGIE, UN NOUVEAU MODE DE GOUVERNANCE À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE
Quelques exemples d'actions

menées en 2012 et envisagées en 2013

- L'approvisionnement énergétique de la ZAC Montaudran-Aérospatiale : l'AOEn a permis l'identification de 4 projets de ZAC sur un périmètre proche avec des réflexions individuelles pour l'alimentation énergétique. Une expertise a été engagée pour mutualiser les sources d'énergies aux alentours et produire une réponse durable aux besoins énergétiques de cette zone de 366 000 m². Entre autres projets : la récupération d'une énergie fatale (chaleur des super calculateurs) pour alimenter une boucle d'eau tempérée et la mise en place d'un réseau de chaleur biomasse.
- La mutualisation de l'achat de l'énergie gaz et des audits énergétiques : la mise en place par l'AOEn d'une plateforme de coopération technique entre communes a permis d'identifier des besoins pour passer des marchés en commun, entre autres pour l'approvisionnement en gaz des nouveaux bâtiments, avec au final un prix du marché en dessous tarif régulé.
- Lancement d'un schéma directeur des énergies renouvelables afin de proposer, en 2013, une stratégie de développement de chaque énergie renouvelable sur le territoire : recensement des projets existants, définition des zones à fort potentiel, étude des potentialités du réseau et des zones de consommation, identification de partenaires et définition de projets concrets et définition d'une stratégie de développement à court, moyen et long terme

Les principales étapes de la mise en place

- Étape 1** Étudier le contexte territorial : Où se trouvent les compétences de distribution, la maîtrise de l'énergie, entre les communes et l'agglomération, recenser les particularités du territoire ? Quelles sont les compétences et le savoir faire disponibles sur le terrain ?
- Étape 2** Mise en place d'un groupe de travail interne à la collectivité pour définir une action territoriale cohérente sur l'énergie, veiller et analyser les structures déjà mises en place en France ou en Europe.
- Étape 3** S'appuyer si possible sur l'engagement d'un plan climat énergie, d'un agenda 21, ou la révision de celui-ci, pour porter l'idée de construire un outil de gouvernance de l'énergie.
- Étape 4** Définir la stratégie de la collectivité en matière d'énergie
- Étape 5** Mettre en place une cellule porteuse de l'AOEn, rattachée à une Direction Générale Adjointe (ici, celle des services urbains de Toulouse Métropole), ou mieux la Direction Générale des Services, chargée de coordonner l'ensemble des services concernés, et désigner un/e élu/e référent/e.
- Étape 6** Organiser le suivi des actions par un comité de pilotage comprenant l'ensemble des élu/es concerné/es, ainsi que les services.
- Étape 7** Envisager la création d'une structure d'appui qui associe les acteurs de l'énergie : toutes les collectivités (communes, ADEME, intercommunalité), les distributeurs/fournisseurs/transporteurs/entreprises de l'énergie, les universitaires/chercheurs, et les usagers.

Aller plus loin dans la gouvernance...

Antoine Maurice : « Nous envisageons aussi de créer, courant 2013, une structure de réflexion et d'appui aux décisions clés du domaine de l'énergie pour associer, autour de l'AOEn, les principaux acteurs de l'énergie du territoire. Ce projet - le Conseil Métropolitain de l'Énergie - réunit dans 4 collèges : les collectivités locales, les usagers, les fournisseurs, distributeurs, transporteurs et entreprises, les secteurs de l'université et de la recherche. Le conseil métropolitain de l'Énergie est pensé comme un lieu d'échanges, d'analyse des projets urbains, de débats sur des problématiques actuelles en matière d'énergies ou encore de sensibilisation aux nouvelles technologies. »


Antoine MAURICE

 CONSEIL MUNICIPAL DE TOULOUSE, VICE PRÉSIDENT DE LA
 COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 À LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TOULOUSE MÉTROPOLE
 Antoine.MAURICE@mairie-toulouse.fr

Aller plus loin

 PCET : le Plan Climat Énergie de Toulouse Métropole,
 pour retrouver l'AOEn parmi le plan d'actions :
[http://www.toulouse-metropole.fr/meslons/
 developpement-durable/plan-climat/plan-d-action](http://www.toulouse-metropole.fr/meslons/developpement-durable/plan-climat/plan-d-action)


DIJON

Une décennie de développement du Vélo

PAR CATHERINE HERVIEU,
VICE PRÉSIDENTE DU GRAND DIJON

Il y a treize ans, en raison de sa politique cyclable jugée défailante, Dijon recevait le Prix du « Clou Rouillé » décerné par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette. En 2011, la cité des Ducs s'honorait d'accueillir le 19^e Congrès du Club des Villes et Territoires Cyclables. Retour sur une décennie de réalisations des élu/es écologistes pour changer la donne.

Le vélo, un progrès pour la ville

Développer l'usage du vélo est un atout tout autant pour la collectivité que pour les usagers : *promotion d'un mode de vie sain, limitation de CO₂, économie financières pour les déplacements, contribution à un cadre de vie plus agréable...* Ce sont ces objectifs qui ont guidé l'action des élu/es écologistes dijonnais en faveur du vélo pour rattraper le retard pris sur ce dossier par l'agglomération dijonnaise. Deux axes ont pu être développés :



I. Prise en compte du vélo dans l'aménagement du territoire

- 280 km d'aménagements cyclables sur le Grand Dijon (impulsé par le schéma directeur Vélo à partir de 2005)
- Création de pistes cyclables pour accompagner la création d'équipement de transport (tramway, nouveau réseau de bus...)
- Développement des équipements vélo (arceaux, vélo-stations...)

Alors que la part modale du vélo était de 2 %
 nous sommes aujourd'hui à 3,3 %.
 Objectif pour 2020 :
 10 % des déplacements se feront à vélo.

II. Aider à la promotion d'une « culture vélo » dans le Grand Dijon

- Ouverture d'un service de location vélo longue durée et d'un dispositif de vélo en libre service (Vélodi)
- Développement des partenariats associatifs (location, ateliers d'auto-réparation dans les quartiers, vélo-école, animations...)
- Inclusion d'acteurs privés et publics (Partenariat entreprises et administratifs pour le challenge « Au travail sans ma voiture »)
- Création des états généraux du vélo en Bourgogne (élu/es, associations, technicien/es) pour mutualiser les actions et les réflexions
- Ouverture de l'Observatoire du vélo pour chiffre et évaluer.



DIJON : UNE DÉCENNIE DE DÉVELOPPEMENT DU VÉLO

Le chemin de la transition

- ❶ **Obtenir des moyens :** A l'issue d'une négociation politique, création d'un poste de *chargé de mission* « Vélo » pour réaliser le 1^{er} *schéma directeur Vélo*. La reconnaissance de l'utilité du vélo se met en place au sein des services de même que sa prise en compte dans les différents aménagements (voirie, urbanisme). A la suite des élections de 2008, les écologistes ont obtenu la création d'une *vice-présidence du Grand Dijon aux mobilités alternatives*, ce qui constitue un moyen important pour peser sur les politiques de l'agglomération.
- ❷ **Intégrer des réseaux :** Le Grand Dijon est devenu membre du *Club des Villes et Territoires Cyclables* et membre du bureau depuis 2008. Ce réseau permet de renforcer la visibilité de la thématique au sein de l'agglomération et d'appuyer notre démarche.
- ❸ **Promouvoir notre politique :** En 2011, le 19^e congrès du *Club des Villes et Territoires Cyclables* s'est tenu à Dijon, en plein chantier de travaux du tram. Le vélo est une bonne alternative pour contourner les difficultés de déplacement liées au chantier. Ce fut justement un des thèmes abordés lors de ce congrès.
- ❹ **Constater les changements :** En 2012, les deux lignes du tram sont mises en service accompagnées de 20 km d'aménagements cyclables.

Si j'étais maire ...

« Les réalisations présentées sont le fruit de compromis avec le partenaire majoritaire qui reste encore éloigné de ces préoccupations. Les mobilités nouvelles constituent des réponses positives face aux enjeux énergétiques et climatiques.

- Notre objectif est simple: assurer la continuité des aménagements cyclables dans toute l'agglomération. Pour y arriver 10 % de la part des dépenses de voirie seraient dédiées aux aménagements piétons et cyclables et harmoniser sur le territoire de l'agglomération.
- Développer une économie locale autour du vélo ! Soutenir et développer les nouveaux métiers issus du vélo (mécanicien, monteur), organiser l'implantation d'ateliers/relais vélo. Ce sont autant d'emplois non délocalisables !



Catherine HERVIEU

VICE PRÉSIDENTE DU GRAND DIJON
 EN CHARGE DES MOBILITÉS ET DÉPLACEMENT DOUX ;
 VICE PRÉSIDENTE DE LA FEVE
 cat.hervieu@wanadoo.fr

- Adapter la ville aux vélos ! Nous appelons à tester le « code de la rue » (tourne-droite généralisé, réduction de la vitesse en ville 30 km/h aux abords des écoles...). Promouvoir le vélo, c'est lui faire une vraie place en ville.
- Expérimentation de l'indemnité kilométrique vélo sur les déplacements domicile-travail pour les personnels de la ville de Dijon et du Grand Dijon.
- Développement des « vélo-écoles » pour permettre aux plus jeunes de découvrir les plaisirs du vélo au quotidien.
- Sensibilisation des Dijonnais/es sur les bienfaits du vélo pour la santé et l'environnement.
- Promouvoir les mobilités nouvelles concourt à la ville durable dans un environnement amélioré portée par les écologistes. Nous voulons aller au-delà d'une politique d'affichage, nous voulons des réalisations qui permettent de vivre mieux ! »

La gouvernance actuelle

Il n'y a pas de ligne budgétaire spécifiquement dédiée à la politique Vélo. Les projets sont financés sur la ligne « déplacements » au coup par coup des actions. La commission Transports, présidée par le vice-président en charge du réseau de bus et du tramway ne priorise pas les mobilités alternatives.

Sources

le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC) :
www.villes-cyclables.org
 La Fédération française Usagers de la Bicyclette (FUB) : www.fubicy.org
 L'heureux Cyclope
 (réseau des ateliers vélo participatifs et solidaires)
www.heureux-cyclope.org
 Le Centre d'Études sur les Réseaux,
 les Transports et l'Urbanisme : www.cerutu.fr

Liste d'abréviations

AOD	Autorités organisatrices de la distribution d'énergie
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CRAC	Comptes Rendus d'Activité
EDF	Electricité de France
ELD	Entreprise Locale de Distribution
EnR	Energies renouvelables
ERDF	Electricité Réseau Distribution France
GRD	Gestionnaire du Réseau de Distribution
GRDF	Gaz Réseau Distribution France
ICS	Informations Commercialement Sensibles
NOME	Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité
PCET	Plan Climat Energie Territorial
PLU	Plan local d'urbanisme
PV	Photovoltaïque
RI	Redevance de fonctionnement
R2	Redevance d'investissement
SEM	Société d'économie mixte
SRCAE	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie